



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Discussion générale (*suite*)

	Pages
Discours de M. Sissoko (Mali)	1
Discours de M. Eban (Israël)	6
Discours de M. Panayotacos (Grèce)	13
Discours de Sir Keith Holyoake (Nouvelle-Zélande)	15
Discours de M. Karjalainen (Finlande)	18
Discours de M. Lopes (Congo)	21
Réponse du représentant de l'Arabie Saoudite	26

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. SISSOKO (Mali) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces félicitations s'adressent également à tous les autres membres du Bureau.

2. Cet hommage, qui est rendu à votre pays à travers votre personne, en témoignage de son attachement aux idéaux de la Charte des Nations Unies nous réjouit — et nous réjouit d'autant plus que nos deux peuples et nos deux gouvernements entretiennent des relations des plus amicales.

3. Nous sommes d'avance certains que, grâce à vos éminentes qualités et à votre grande expérience de la vie internationale, les travaux de la présente session seront conduits avec sagesse et maîtrise.

4. Il me plaît, par ailleurs, de saisir cette heureuse occasion pour remercier bien sincèrement le Président sortant, M. Adam Malik, qui a su si bien conduire les travaux de la dernière session.

5. Notre adhésion à la Charte des Nations Unies vaut, pour chacun de nos Etats, obligation de fidélité à ses principes et à ses idéaux. Nous nous devons en conséquence de conjuguer nos efforts afin d'œuvrer pour l'avènement d'un monde de paix et de justice dans lequel les forces négatives de haine et de domination céderaient devant celles de l'entente et de la compréhension entre les peuples, fondées sur le respect de nos individualités.

6. L'année dernière, j'ai eu l'occasion de m'attarder sur certains des aspects positifs de notre action commune.

Cependant, j'ai eu, par la même occasion, à m'élever contre la persistance du colonialisme, le principe du règlement des conflits par la seule force des armes, et l'organisation de la société humaine sur la base des races ou de la religion. J'ai eu aussi à déplorer le peu d'empressement de la communauté internationale à satisfaire les besoins élémentaires de la majorité de la population du monde.

7. Si nous voulons répondre aux aspirations profondes de nos peuples, il nous faudrait sans plus tarder éliminer de nos pratiques ces principes contraires à l'éthique internationale et renforcer en même temps le caractère universel de notre organisation.

8. L'Histoire se souviendra sans doute du courage politique avec lequel nous avons honoré la Charte et avons mis fin aux préjudices causés à notre conscience en rétablissant la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'ONU. Forte de cette victoire, l'Organisation internationale pourra, avec raison, créer d'autres occasions de réparation pour que, dans les années à venir, les voix de tous les peuples puissent retentir dans cette enceinte en un même concert de fraternité.

9. La vingt-septième session de l'Assemblée générale s'ouvre sur une série d'événements d'importance non négligeable.

10. L'Europe qui, par deux fois en moins d'une génération, a vu naître les conflagrations qui ont le plus éprouvé l'humanité, se prépare pour une conférence sur sa sécurité et son intégration économique. Le Traité du 25 mai 1972 sur les problèmes généraux de transport et de transit conclu entre les deux Allemagnes constitue, à nos yeux, un signe encourageant dans la voie de la réconciliation des deux Etats. La ratification par le Bundestag, le 17 mai 1972, des Traités conclus, d'une part, entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique¹ et, d'autre part, entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne², permet de croire que la volonté d'œuvrer pour la paix et la sécurité internationales l'a définitivement emporté sur la méfiance et la suspicion.

11. Certes, la menace de ce que les philosophes ont appelé notre suicide cosmique subsiste toujours; notre horizon ne s'est pas totalement éclairci des nuages atomiques qui l'obscurcissent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Toutefois, et bien qu'il soit de raison de ne pas porter de jugement définitif sur des arrangements dont toute la nature ne nous est pas encore connue, nous enregistrons

¹ Signé à Moscou le 12 août 1970.

² Traité établissant les bases d'une normalisation de leurs relations mutuelles, signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

comme contribution importante à la détente la convention provisoire concernant la limitation des armes stratégiques conclue le 26 mai 1972 entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et celui de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. La course aux armements ne s'est ni arrêtée, ni ralentie pour autant en Union des Républiques socialistes soviétiques et aux Etats-Unis d'Amérique. Ces accords ont cependant valeur d'exemple et, à moins d'une conception erronée du rôle que chacun de ces Etats se doit de jouer dans l'évolution harmonieuse des relations internationales, ils auront ouvert la voie à d'autres formes d'accord et à des possibilités d'utilisation de l'atome au bien-être de l'humanité.

12. Notre préoccupation constante de nous conformer aux nobles idéaux de la Charte et de préserver l'humanité des fléaux de la guerre nous a conduits, lors de la session dernière, à l'adoption de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [*résolution 2826 (XXVI), annexe*] que 169 Etats ont signée le 10 avril 1972 à Moscou, Londres et Washington.

13. Cette série d'événements importants atteste du fait qu'un minimum de clairvoyance politique peut amener à des résultats qui nous rapprocheraient davantage des idéaux de la Charte auxquels, ai-je dit, nous avons souverainement souscrit. Il n'est que de citer pour cela la tenue d'une session du Conseil de sécurité en Afrique, les importantes décisions prises par la neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Rabat en février 1972, et par la dernière Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue en août à Georgetown, en Guyane.

14. L'amélioration des relations internationales qui incombe à chacun de nos Etats reste une des grandes préoccupations du monde contemporain. La division du monde en deux blocs antagonistes semble s'estomper en faveur d'un certain multipolarisme susceptible de nous conduire progressivement à la démocratisation des relations entre Etats. Malheureusement, cette évolution encourageante est troublée par des réactions dictées soit par de fausses conceptions de l'honneur national, soit par des philosophies ou des politiques attardées et dangereuses parce que s'en prenant aux valeurs fondamentales de la civilisation humaine.

15. Vous comprendrez ainsi les raisons pour lesquelles le Gouvernement de la République du Mali a été indigné par l'aggravation de la situation dans la péninsule indochinoise; vous comprendrez également pourquoi il se refuse à admettre la loi de la force des armes dans le règlement des différends entre Etats et enfin pourquoi il ne transigera jamais avec les régimes colonialistes et racistes.

16. Nous avons sincèrement pensé que la sagesse politique aurait conduit à examiner sous un angle plus réaliste la lutte héroïque du peuple sud-vietnamien pour son indépendance réelle et pour l'exercice des droits attachés à la souveraineté d'un peuple qui continue d'opposer aux forces d'agression impérialistes une volonté d'union et de

résistance encore jamais égalée. Ce peuple, plus que nul autre, connaît le prix attaché à la paix parce qu'il a longtemps souffert de guerres injustes, et les propositions en sept points du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud s'inscrivent dans cette volonté de bâtir une société juste et pacifique dans un monde débarrassé de bombes, de napalm et de défoliants. Le Gouvernement de la République du Mali ne peut pas se faire à l'idée que l'on ait répondu à de telles propositions par des actions de destruction systématique du Viet-Nam du Sud, par l'intensification des bombardements aveugles sur l'infrastructure économique de la République démocratique du Viet-Nam et par les tentatives d'étouffer ce pays, en minant, contre toute légalité, ses ports et ses eaux territoriales.

17. Le courage d'un peuple qui lutte résolument pour sa liberté n'a d'égale que sa sagesse. Le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud l'a prouvé une fois de plus par sa déclaration du 11 septembre 1972, en proposant la formation d'un gouvernement provisoire de concorde nationale à trois composantes représentant la réalité politique, administrative et militaire du pays.

18. L'on ne saurait dire assez qu'il appartient au peuple vietnamien et à lui seul de se donner le cadre politique, économique et social dans lequel il entend vivre. Tous les pays épris de paix et de justice se doivent de l'y aider et de s'unir pour que la raison l'emporte sur la force brutale.

19. Dans le même continent asiatique, nous assistons à une évolution positive de la situation en Corée. En effet, les Coréens, conscients de leur identité nationale et de leur communauté de destin, ont engagé, conformément au communiqué conjoint du 4 juillet 1972 sur la réunification de leur pays [*A/8727, annexe I*], des conversations pour le succès desquelles la communauté internationale doit apporter tout son concours. Notre organisation, qui s'est trouvée illégalement engagée dans la guerre d'agression dont le peuple coréen a été victime, devra mettre toute sa force politique et morale au service de la réunification pacifique de ce pays. Les Coréens ont fait un pas appréciable vers la solution de leur crise interne. N'arrêtons pas le cours des événements en continuant à leur imposer la présence des forces militaires qui se servent de notre emblème à des fins de prestige et d'hégémonie. Et c'est justement pourquoi ma délégation déplore le renvoi de la discussion sur la question de Corée à la vingt-huitième session de notre assemblée générale.

20. Le subterfuge qui consiste, pour certains Etats, à faire différer d'année en année l'examen de ce point de l'ordre du jour ne trompe personne. Toutefois, nous osons espérer que notre auguste assemblée n'est pas dupe, et qu'elle ne continuera pas à les suivre dans leur supercherie. Il lui revient de saisir l'occasion qui lui est offerte par le dialogue que viennent d'engager les deux parties pour accélérer, par des actions concrètes, le processus qui doit conduire au dénouement de cette douloureuse crise qui éprouve depuis plus de 20 ans l'héroïque peuple coréen. La proposition en trois points du maréchal Kim Il Sung, leader bien-aimé et respecté de la Corée révolutionnaire, nous en ouvre en tout cas la voie.

21. La paix est donc à notre portée en Corée. Pour la sauver, il nous suffirait d'aider les parties à accélérer le

processus de réunification pacifique qui s'y poursuit. Nous restons convaincus, pour notre part, que notre organisation ne saurait éluder plus longtemps ses responsabilités en Corée.

22. L'amélioration continue des relations internationales commande qu'aucune des dispositions de la Charte ne soit impunément violée. Les hésitations, les lenteurs dans les décisions à prendre et les demi-engagements au moment de leur exécution ont créé de par le monde des zones de tension extrême. Le Moyen-Orient nous en offre un exemple inquiétant. L'annonce, le 10 juillet, par le Secrétaire général de l'ONU, de la reprise de la mission Jarring avait créé un certain optimisme que les derniers raids israéliens contre le Liban et la Syrie ont vite dissipé. Seule l'application intégrale de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité peut nous conduire à une paix juste et durable dans cette région meurtrie du monde. La liquidation de l'agression israélienne contre les peuples arabes et de ses séquelles commande une action énergique et ferme de la part de la communauté internationale. Notre organisation ne saurait laisser dans la frustration ces milliers de Palestiniens qui, comme tous les hommes, ont le droit de vivre chez eux, et de participer pleinement à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle de leur patrie. Israël, qui continue de bloquer le processus du règlement de la crise, doit comprendre que l'Organisation des Nations Unies qu'il défie avec tant d'arrogance ne saurait indéfiniment rester indifférente à l'occupation illégale par ses troupes des territoires arabes du Golan, du Sinaï, de Gaza et de la Cisjordanie qu'il a pratiquement annexés. Nous assurons nos frères arabes de la République arabe d'Égypte, de la République arabe syrienne, du Liban, du Royaume de Jordanie et de la Palestine de notre solidarité totale dans la lutte qu'ils mènent avec tant de détermination pour la défense de l'intégrité territoriale de leurs patries et pour l'affirmation de leur identité nationale.

23. La lutte contre les injustices qui caractérisent notre société est globale. Elle ne souffre de limitation ni dans le temps, ni dans l'espace. Ceux des responsables politiques qui se satisferaient de situations d'équilibre alors que les bombes et le napalm défoncent et carbonisent les terres en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, n'auraient rien compris aux buts et objectifs de la Charte. Mettre fin à la colonisation est un de ces objectifs prioritaires. Or si nous nous reportons à l'Introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, nous y lisons :

“L'application pleine et entière de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur la décolonisation demeure l'un des principaux objectifs des Nations Unies.” [A/8701/Add.1, p. 4].

24. De l'avis de la délégation du Mali, il n'y aura pas d'indépendance, il n'y aura pas de liberté en Afrique, tant que les populations de la Guinée (Bissau), de l'Angola, du Mozambique, de la Namibie, de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud demeureront sous domination coloniale et raciste.

25. De l'hystérique colonialisme portugais, Mário Soares écrit avec pertinence dans son ouvrage intitulé *Le Portugal bâillonné* :

“Au vrai, la seule spécificité du colonialisme portugais, par rapport aux autres colonialismes européens, provient

essentiellement de la pauvreté pécuniaire et mentale des colons et du sous-développement économique de la métropole, elle-même colonie des grandes puissances³.”

26. Le Gouvernement portugais n'a aucune compétence pour enseigner la liberté et les valeurs de quelque civilisation que ce soit, sinon il en aurait fait l'application au Portugal même. L'Afrique n'est pas dupe quant aux intentions réelles des puissances de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) qui lui fournissent des armes.

27. Le rapport de la mission spéciale d'enquête de l'ONU en Guinée (Bissau) [A/8723/Rev.1, chap. X, annexe I] a édifié le monde sur les dimensions des actes de barbarie de l'armée coloniale portugaise. Cette session de l'Assemblée générale doit porter toute son attention sur deux aspects des questions soulevées dans ce document. Il s'agit en premier lieu de la constatation de la libération de vastes zones du territoire et de l'irréversibilité de la victoire des combattants de la liberté sur l'armée portugaise; en second lieu de la nature spécifique du soutien que nous devons apporter au peuple de la Guinée (Bissau), soutien à la fois d'ordre politique et matériel.

28. Le régime illégal de Ian Smith et des racistes de Pretoria est en guerre ouverte contre la communauté internationale. Les rebelles de Salisbury se sont davantage rapprochés du Portugal et de l'Afrique du Sud pour cultiver au mieux la haine raciale et les méthodes de répression.

29. Toutefois, en dépit des menaces, des brutalités, des emprisonnements et des assassinats perpétrés par le régime illégal de Ian Smith, l'écrasante majorité de la population rhodésienne s'est prononcée contre les accords Home-Smith⁴, qui n'avaient d'autre but que de consacrer la domination des racistes blancs au Zimbabwe.

30. L'Organisation des Nations Unies, pour sa part, guidée par les principes de la Charte et particulièrement par les dispositions de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, devrait désormais orienter son action en Rhodésie à la lumière des dernières propositions de l'African National Congress, à savoir la convocation d'une conférence constitutionnelle sur l'avenir politique de la colonie britannique de Rhodésie du Sud. Cette initiative est la seule susceptible de mettre fin à l'engrenage de violence dans lequel les rebelles rhodésiens veulent engager le pays pour l'asservir davantage.

31. La responsabilité de la Grande-Bretagne, en tant que puissance administrante, reste cependant entière dans la question rhodésienne.

32. Nous n'ignorons pas que l'assistance morale, politique, économique et militaire que certaines puissances offrent au Portugal colonialiste, à la Rhodésie rebelle, au Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud, est utilisée pour la répression des nationalistes et le renforcement du pouvoir pâle en Afrique australe. N'est-ce pas avec les armes offertes

³ Mário Soares, *Le Portugal bâillonné*, Paris, Calmann-Lévy, édit., 1972, p. 173.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971*, document S/10405.

dans le cadre de ces alliances que le Gouvernement de l'Afrique du Sud a brutalement réprimé les manifestations de religieux, d'universitaires et d'étudiants dirigées contre le régime odieux de l'*apartheid*? L'OTAN, auquel est inféodée l'Afrique du Sud, est ainsi devenue un système d'agression contre l'Afrique. Il suffit de se référer aux déclarations belliqueuses du Gouvernement de Pretoria, d'avoir à la mémoire ses attaques armées contre la Zambie et la République-Unie de Tanzanie, ses pactes avec le Gouvernement portugais et le régime illégal de Rhodésie du Sud pour s'en convaincre.

33. Non content d'opprimer et d'humilier les hommes de couleur d'Afrique du Sud, le régime de Pretoria a étendu le chancre de l'*apartheid* à la Namibie, qu'il continue d'occuper en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice⁵. Cette occupation illégale, qui constitue un défi outrageant à l'endroit de notre organisation, ne procède-t-elle pas de ce dessein d'hégémonie qui a toujours animé ce régime rétrograde ?

34. L'impuissance de l'Organisation des Nations Unies devant l'arrogance des tenants de l'*apartheid* est inadmissible. Elle devra agir promptement pour faire respecter les droits sacrés du peuple namibien à l'autodétermination. Elle assumera ainsi ses responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale.

35. Le manque de coopération de certaines grandes puissances dans l'application des décisions de l'ONU contre les racistes blancs de l'Afrique australe n'est pas fait pour nous faciliter la tâche.

36. A la coalition des racistes et des nostalgiques du colonialisme devrait être opposé un front offensif, permanent et continu de ceux qui croient en la valeur de la dignité humaine et qui se refusent à ce que le monde soit poussé au bord de l'abîme.

37. La reconnaissance de la légitimité de la lutte contre le colonialisme tant de fois proclamée par notre organisation doit enfin passer de la simple déclaration d'intention aux faits.

38. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA qui a récemment décidé à Rabat à l'unanimité de ses membres de doubler le budget des mouvements de libération a voulu donner la preuve de ce qu'il est possible de faire pour éteindre la flamme meurtrière que le Portugal a allumée en Afrique australe et qu'elle avive en coopération criminelle avec les racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie.

39. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés réunie à Georgetown, après avoir mis l'accent sur l'indivisibilité de la paix, a pris, au sujet de l'aide à apporter aux mouvements de libération, une attitude qui, nous en sommes convaincus, trouvera écho au sein de l'Organisation des Nations Unies.

40. L'année 1972 a été assurément fertile en événements que l'on pourrait tenter de mettre au crédit de la vocation de notre organisation de rapprocher davantage les hommes et les peuples.

41. En effet, les grandes puissances nucléaires manifestent depuis quelque temps une certaine volonté sinon de mettre fin à la course aux armements, du moins de la freiner. Mais les progrès réalisés dans la limitation des armes nucléaires perdraient tout leur sens s'ils n'étaient suivis de mesures générales de désarmement.

42. Les objectifs fixés par la Décennie du désarmement sont loin d'être atteints et l'on ne peut relever qu'avec peine la constatation angoissante du Secrétaire général selon laquelle :

“ . . . il n'a pas . . . été possible d'arrêter la course aux armements ni de la ralentir de façon perceptible. En fait, elle a atteint un niveau plus élevé que jamais auparavant.” [A/8701/Add.1, p. 3.]

43. La sécurité internationale, avons-nous dit, est indivisible. Le désarmement nous concernant tous, il est regrettable de constater que la composition de la commission des Nations Unies qui en a la charge ne tient pas compte de l'évolution des forces en présence dans le monde.

44. Par ailleurs, à la formule actuelle de coprésidence de cet organisme doit être substituée une formule plus démocratique qui associerait pleinement tous ses membres aux responsabilités de ses travaux. Aujourd'hui plus que jamais, la nécessité d'une conférence mondiale sur le désarmement se fait sentir. Pour arriver à quelques résultats, il nous faut cependant la préparer avec soin en y conviant tous les Etats.

45. La tendance actuelle caractérisée par la course effrénée aux armements doit être renversée afin que les sommes astronomiques englouties dans les arsenaux soient libérées et affectées à la promotion économique, sociale et culturelle de l'homme. Il y va du bonheur et de la stabilité du monde.

46. La démocratisation des relations internationales qui conditionne l'avenir du monde est un tout. Elle s'entend aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine économique. Sur le plan particulier des échanges, elle est susceptible d'ouvrir la voie à des possibilités insoupçonnées de coopération pour le plus grand bien de nos peuples.

47. Malheureusement, ni les discussions au sein de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ni la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à ses deux premières sessions tenues successivement à Genève et à New Delhi, n'ont abouti à aucune mesure concrète susceptible d'améliorer les rapports entre les puissances industrielles et les pays en voie de développement.

48. La troisième session de la CNUCED tenue à Santiago du Chili en avril-mai 1972 l'a brutalement révélé au monde. Les résultats de ses travaux ont tellement été en deçà des espérances que M. Tibor Mende, évoquant le peu d'empressement que les pays riches manifestent pour contribuer à la

⁵ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

solution du problème du sous-développement, a pu écrire dernièrement : "Désormais, il s'agit moins de résoudre le problème que de vivre avec lui."

49. En dépit des résolutions adoptées par la communauté internationale pour vaincre le sous-développement, il demeure que le produit national brut combiné des pays en voie de développement, qui est de l'ordre de 700 milliards de dollars, ne cesse de baisser alors que celui des pays industrialisés, chiffré à 2 000 milliards, progresse d'environ 100 milliards par an.

50. Les recettes nettes tirées du commerce international auraient pu atténuer cette tendance fâcheuse à la paupérisation excessive des pays techniquement en retard. Mais ils sont malheureusement, là aussi, défavorisés par la dégradation continue des termes de l'échange. Leurs immenses ressources minières sont ainsi scandaleusement exploitées par les pays industrialisés au seul bénéfice du capitalisme international. C'est pourquoi il est urgent qu'un code des relations commerciales internationales, qui nous assurerait la libre disposition de nos richesses, soit élaboré.

51. Le premier combat des peuples du tiers monde doit donc porter sur l'exploitation de nos ressources minières et de nos potentialités au profit de nos populations d'abord. Ceci implique au préalable l'exercice effectif de notre souveraineté sur nos richesses naturelles.

52. L'aide des pays industrialisés aux pays en voie de développement, qui était loin d'atteindre en pourcentage le chiffre recommandé par les différentes résolutions de notre organisation, tend du reste à baisser alors que, sur un autre plan, les conditions de remboursement des dettes sont fixées avec une extrême rigueur. Celles-ci ont atteint un niveau tel que les pays en voie de développement font actuellement face à une situation d'endettement qui ne laisse aucune possibilité de développement.

53. Les effets négatifs de cet ensemble de données sur nos économies se trouvent aggravés par les tensions monétaires. Et comme s'il n'avait pas été suffisamment prouvé que l'instauration d'un ordre international nécessitait la coopération de tous, les solutions aux crises monétaires sont actuellement recherchées sans la participation effective des pays en voie de développement. Une réforme monétaire internationale ne peut être valable que si elle est établie en fonction d'un plan indicatif mondial conforme à la résolution 2218 (XXI) de l'Assemblée générale sur la première Décennie des Nations Unies pour le développement.

54. Les solutions préconisées dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement seront de peu d'effet si l'on n'y met pas la volonté politique sans laquelle aucune planification n'est réalisable.

55. Les analyses globales faites sur les économies des pays en voie de développement ne permettent malheureusement pas à l'opinion publique internationale de saisir les graves réalités humaines et sociales dans lesquelles vivent les pays considérés comme les moins avancés des pays à revenu faible. Leur appliquer les modèles généralement proposés pour accélérer la croissance économique des pays en voie de développement reviendrait à ne pas tenir compte de la spécificité et de l'énormité de leurs besoins.

56. En plus du renforcement et de l'intensification des mesures déjà prises en leur faveur, la communauté internationale devrait engager avec ces pays un dialogue franc pour l'établissement de programmes précis dont la réalisation permettrait d'atteindre les objectifs fixés à travers diverses résolutions et recommandations.

57. Je voudrais à présent aborder un problème très actuel sur lequel l'Assemblée générale, à la suite d'une initiative du Secrétaire général de notre organisation, a décidé de se pencher. D'aucuns ont déjà affirmé que cette question constituera le point essentiel de nos débats. Il est vrai, certes, qu'il s'agit là d'une question importante qui intéresse l'humanité entière, mais c'est aussi et surtout, ne l'oublions pas, une question particulièrement complexe, aux ramifications multiples, dont l'examen doit donc être abordé avec la plus grande sérénité et la plus grande objectivité.

58. Nous tenons, pour notre part, à mettre l'accent sur l'intitulé final de la question et, ce faisant, sur la nécessité absolue d'étudier d'abord à fond les causes profondes et diverses du phénomène avant de chercher à déterminer à tout prix les mesures susceptibles de l'éliminer.

59. Nul ne saurait approuver la violence, où qu'elle s'exerce, surtout lorsque, dans son déchaînement, elle met en danger voire détruit d'innocentes vies humaines; mais il faut que l'on sache que nous nous opposerons à toutes tentatives visant à porter atteinte, par ce biais, aux actions des différents mouvements de libération, que ce soit en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient ou ailleurs.

60. Ce sont là les quelques observations que ma délégation a cru devoir formuler sur la situation internationale. Elle ne doute pas qu'elle les partage avec la majorité des délégations ici présentes, préoccupées comme elle par la dégradation des rapports internes de la société contemporaine, tant dans le domaine politique qu'économique, social et culturel. En effet, l'homme, après s'être révolté contre les injustices dont il est continuellement victime, s'est érigé en justicier. C'est ce qui explique la recrudescence de la violence qui caractérise le monde et le climat d'insécurité totale qui en est résulté pour l'humanité. Il s'agit donc beaucoup plus, pour nous, de chercher à remédier à cet état de choses que de condamner ou de stigmatiser le phénomène, qui ne fait que s'amplifier à la faveur de la persistance des iniquités.

61. Nous réalisons aujourd'hui que l'interdépendance est telle dans le monde qu'aucun homme, aucun pays, n'est à l'abri des retombées des actes de désespoir ou d'hystérie des hommes. En effet, jamais nous n'avons ressenti autant qu'aujourd'hui la communauté de destin de l'humanité. Mettons donc nos ressources en commun pour hâter la mutation dont notre société a fortement besoin.

62. Il s'agira surtout pour nous de nous engager résolument dans une grande croisade contre les injustices et tous les facteurs d'insécurité qui mettent quotidiennement la paix et les vies humaines en danger. Ils ont nom : impérialisme, colonialisme, *apartheid*, faim, maladie, analphabétisme, pauvreté, égoïsme, pour ne citer que les plus connus. Nous contribuerons ainsi à l'avènement de ce monde de paix et de bonheur que nos peuples appellent de

tous leurs vœux. Pour sa part, le Mali est déterminé à œuvrer pour la réalisation de ce grand dessein qui correspond, du reste, à la mission historique de notre génération.

63. Faisons donc en sorte, monsieur le Président, que la vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies que vous présidez avec tant de clairvoyance, de sagesse et de bonheur, marque le départ de cette grande mutation. En tout cas, tout nous y engage : et l'intérêt de la paix et la survie de l'humanité. Agissons donc avant qu'il ne soit trop tard.

64. M. EBAN (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous félicite, monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée pour cette session et je souhaite bonne chance au secrétaire général Waldheim alors qu'il commence à assumer ses lourdes responsabilités.

65. Il y a beaucoup de violence dans l'air sur le plan international et l'atmosphère s'en ressent dans cette salle même. Mais n'oublions pas que l'année écoulée a été propice à la conciliation internationale. Le thème principal a été la victoire du dialogue. Les complexes et les interdits qui empêchaient les contacts entre adversaires ont presque partout disparu. Nous assistons à des rencontres et des accords entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine, entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest, entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne, entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, entre les Etats-Unis et le Viet-Nam du Nord, entre les ennemis d'hier qui sont les associés d'aujourd'hui dans la communauté européenne, et même entre l'Inde et le Pakistan au lendemain même de leur conflit armé.

66. Combien improbable tout cela eût semblé il n'y a que peu de temps. Il existe dans les relations internationales un esprit nouveau. L'atmosphère de polémique et de rhétorique qui a régné pendant 20 ans a cédé la place à un ferme instinct de conciliation. La question qui préoccupe aujourd'hui les nations n'est pas de savoir comment elles ont été entraînées dans des conflits dans le passé, mais comment elles peuvent vivre ensemble côte à côte dans l'avenir.

67. Si nous approfondissons l'étude des succès de la diplomatie de l'année passée, nous trouvons une grande similitude des conditions dans lesquelles ces succès ont été possibles. Tous ont été obtenus par règlement direct. Tous ont été le fruit de préparatifs laborieux et discrets. Tous ont été le fruit d'un accord et non pas d'une décision imposée du dehors. Et dans chaque cas, la recherche de l'accord a dû se faire en dehors du cadre des Nations Unies.

68. C'est là assurément une expression significative de la situation institutionnelle de notre organisation et qui justifie que l'on regarde de près ses techniques, ses procédures, son atmosphère, qui de toute évidence n'ont pas été favorables aux artisans de la paix. Le fait est qu'un débat public bruyant n'est pas une bonne façon d'établir la paix; c'est un très mauvais succédané. L'exercice annuel de polémique, avec des résultats de votes connus à l'avance, paralyse la conciliation ou en retarde l'amorce.

69. J'ai dit ici l'an dernier que le Proche-Orient était la seule région où les parties en conflit n'étaient pas engagées

dans un dialogue pour y mettre fin [*1946ème séance*]. La situation demeure telle. Ceux qui auront à vivre côte à côte dans notre région ne se sont pas encore trouvés face à face à une table de négociations. Voilà une source essentielle d'impasse. Dans tous les autres différends internationaux, la percée s'est produite au niveau des communications et non pas par des engagements de fond précédant des négociations. La décision même de deux gouvernements de prendre contact l'un avec l'autre constitue en soi un élément dynamique. Cette décision transforme le contexte de leurs rapports, mène à des ajustements mutuels de leurs positions respectives et, par la suite, à des accords contraignants.

70. En dépit de cette déception importante, le tableau au Proche-Orient ne s'est pas assombri au cours de l'année passée. Le cessez-le-feu a été maintenu. Il semble moins probable qu'il y ait des hostilités généralisées. Malgré des slogans déplorables sur "la lutte inévitable", il est évident que la reprise des combats ne servirait aucun intérêt et ne favoriserait aucun règlement. Le retrait des forces et du matériel soviétiques d'Egypte a enlevé à ce conflit sa dimension globale lourde de dangers. Les puissances en dehors du Proche-Orient ne peuvent résoudre les problèmes de notre région; elles n'ont pas mené nos guerres, elles n'édifieront pas notre paix. L'idée d'un règlement imposé du dehors s'est manifestement affaiblie. Elle est repoussée de manière explicite par certaines puissances, et la réunion au sommet entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, au mois de mai 1972, a révélé combien c'était une illusion. Une fois que l'on aura compris qu'une solution militaire n'est pas possible et qu'une solution imposée est exclue par les réalités internationales de notre temps, une paix négociée se révélera être la seule option valable. L'objectif central de notre politique est de créer cette prise de conscience : nous voulons sortir de l'impasse pour nous acheminer vers une vision et une espérance nouvelles.

71. Les événements qui se sont déroulés en Egypte au cours de juillet 1972 ont fait, tout naturellement, que le Gouvernement israélien a indiqué de nouveau sa position à l'égard d'une paix négociée. Notre désir est de voir une fin à l'état de belligérance et de conflit et d'avancer vers un avenir pacifique. La négociation n'est pas un acte d'"humiliation" ou de "reddition" de la part de quiconque, comme l'ont dit certains dirigeants arabes. C'est une affirmation suprême de souveraineté nationale et de responsabilité internationale. Le courage ne se manifeste pas seulement sur le champ de bataille; il peut être mis au service de la conciliation et de la paix.

72. En maintenant les positions de cessez-le-feu jusqu'à ce que la paix soit établie, nous ne cherchons pas pour autant à perpétuer les lignes de cessez-le-feu ou à geler à jamais la situation existante. Nos propositions en vue de frontières permanentes à créer pour la première fois entre Israël et ses voisins arabes seront déterminées par le besoin d'assurer notre sécurité et d'empêcher de nouvelles guerres telles que celle qui avait découlé de l'existence des lignes d'armistice fragiles et vulnérables de 1967. L'édification d'une paix et d'une sécurité stables entre Israël et l'Egypte exige des négociations précises et détaillées sur les futures frontières.

73. L'impasse en ce qui concerne un règlement général dans ce domaine provient du fait que l'Egypte a, jusqu'ici,

refusé d'entamer des négociations à moins que sa position quant au résultat final ne soit acceptée à l'avance. Une telle attitude n'a pas de précédent valable. Les négociations créent le résultat; le résultat ne crée pas les négociations. Nous ne demandons pas à l'Égypte d'engagement contraignant à l'avance sur des questions qui doivent faire l'objet de négociations. Nous n'avons pas essayé d'établir les frontières de paix finales et nous n'avons pas dessiné de cartes géographiques définitives de ces territoires.

74. Il est peu probable que l'on puisse passer de l'impasse totale à la paix complète en une étape. En conséquence, le Gouvernement israélien, par le truchement de son premier ministre, a répété, le 27 juillet de cette année, qu'il était disposé à négocier un accord spécial pour le canal de Suez. Un tel accord apporterait un encouragement à une paix d'ensemble. Un tel accord nous semblerait une solution temporaire et un premier pas vers la paix. L'atmosphère de confiance que créerait un tel accord donnerait l'élan permettant d'aboutir à de nouveaux accords.

75. Il est illogique d'affirmer que les positions que je viens d'esquisser n'offrent aux gouvernements arabes aucune possibilité de négociation honorable et valable. Ces principes correspondent aux normes de la conciliation internationale. Ce qui est nécessaire, c'est que l'on applique au Proche-Orient l'esprit et la méthode qui ont réussi ailleurs.

76. L'absence de réaction de la part de l'Égypte, jusqu'ici, à la volonté manifestée par Israël de négocier un accord temporaire sur le canal de Suez constitue depuis longtemps un obstacle à tout progrès. Il en va de même de l'impasse créée par l'insistance du Caire pour que les questions de frontières et de retraits soient réglées avant ou sans négociation. En outre, un nouveau et important obstacle à la paix a été créé par la réapparition des actes de terrorisme arabes, qui ont provoqué une vague de répulsion à travers le monde civilisé.

77. Cette histoire semble sans fin. Il y a quelques heures seulement, les héros du mouvement de libération arabe ont remis un poste transistor à une femme qui montait à bord d'un avion allant de Paris en Israël, avec des centaines de passagers. Ce poste contenait une forte charge d'explosifs. La passagère a eu la présence d'esprit de le remettre au service de sécurité. Les qualités morales de tels actes de terrorisme trouvent ici leur véritable visage.

78. Lorsque le Secrétaire général a décidé de demander l'inscription à l'ordre du jour d'une question sur le terrorisme international [A/8791 et Add.1], il donnait une interprétation correcte de ses droits et devoirs au titre de la Charte. Des groupes organisés de terroristes, pour qui la violence est à la fois un moyen et une fin, menacent la trame même de la vie internationale. Des civils innocents vivent dans la crainte d'être attaqués par des bandes de meurtriers venus de l'étranger. Les compagnies d'aviation travaillent dans une atmosphère de vulnérabilité. Le courrier international est violé par des attaques d'hommes lâches dont les intentions criminelles ne connaissent ni compassion, ni limites.

79. Il existe de nombreuses formes de violence terroriste. Elles se répandent comme un germe contagieux. Elles

répondent à des élans destructeurs et nihilistes qui ont pris leur racine dans la culture contemporaine. L'arrogance suprême des terroristes n'est pas qu'ils se livrent à leurs actes de violence, mais qu'ils demandent ensuite qu'on les comprenne et qu'on les approuve. Ils fondent leurs attaques sur l'affirmation que toutes les retenues, les bons procédés, les immunités et les solidarités humaines doivent céder le pas à ce qu'ils proclament unilatéralement comme étant leurs "droits". Lorsqu'ils mettent en danger les principes de l'ordre international, tels que la souveraineté des États, les systèmes juridiques des sociétés libres, la libre disposition de l'espace aérien sur le plan universel, la sécurité matérielle des hommes et des femmes qui s'occupent du courrier international, les Nations Unies perdraient alors tout crédit et tout renom si le Secrétaire général de l'Organisation ne concentrait pas son attention sur l'abîme vers lequel nous avançons.

80. Il est inquiétant de constater que l'inscription de la question a fait l'objet d'une opposition si forte qu'elle a failli échouer. L'humanité devrait jeter un regard pénétrant sur les gouvernements qui se sont opposés à l'inscription de la question ou ont défendu l'idée de son report à une date lointaine. La vérité est que l'Organisation s'est trouvée à quelques voix de la mort morale, la semaine dernière. Le Ministre des affaires étrangères du Brésil avait parfaitement raison de déplore que l'Assemblée générale n'ait pas approuvé le libellé de la question tel qu'il avait été proposé par le Bureau [2038ème séance]. Une fois que le meurtre délibéré et non provoqué de civils non armés est justifié en invoquant les "mobiles" ou les "frustrations" des meurtriers, nous pouvons tout aussi bien inscrire le meurtre parmi les privilèges légitimes d'une société par trop tolérante et effacer le sixième commandement de l'histoire morale de l'humanité.

81. La délégation israélienne appuiera le projet de résolution présenté par les États-Unis [A/C.6/L.851] et étudiera très soigneusement, dans un esprit positif, le texte de traité international contre le terrorisme qui est proposé [A/C.6/L.850].

82. Mais tandis que le problème comporte des aspects internationaux, surtout dans le domaine de l'aviation et de la sécurité policière, il dépend beaucoup de la volonté dont font preuve les gouvernements, à titre individuel, en vue de prendre des mesures préventives sur leur propre territoire. Les terroristes sont particulièrement actifs sur le territoire d'États libres et démocratiques, où la tolérance et l'hospitalité constituent des valeurs respectées. Il devient alors malheureusement nécessaire pour de tels États de prendre des habitudes de stricte détection et d'autres mesures qui sont, en un certain sens, contraires à leur tradition libérale. Mais une société libre ne peut survivre longtemps si elle ne se défend pas contre ceux qui voudraient détruire sa liberté et menacer sa survie par des actes de violence illicite. De même, bien des gouvernements doivent se trouver placés devant un moment de pénible vérité lorsqu'ils sont amenés à faire le bilan des concessions que leur ont arrachées les terroristes sous la menace d'un terrible chantage. Résister aux pirates de l'air et aux kidnappeurs exige des nerfs d'acier. Un compromis commode, à court terme, aura généralement pour effet de donner au terrorisme une nouvelle force, mettant par là même en danger plus de victimes que celles immédiatement en cause.

83. Outre la nécessité d'une action internationale et nationale, il existe un domaine important pour la coopération régionale. Les terroristes ont fait des sociétés libérales d'Europe occidentale le théâtre principal de leurs activités. C'est là que la majorité des actes de violence à l'égard d'avions vulnérables et d'établissements civils ont été commis. Nous accordons de l'importance et de l'intérêt aux discussions entamées par la République fédérale d'Allemagne devant le Conseil de la Communauté européenne, il y a quelques semaines, concernant les mesures destinées à combattre le terrorisme international.

84. Mon gouvernement a examiné certaines propositions concrètes en vue d'aboutir à des mesures internationales, régionales et nationales propres à combattre le terrorisme, et nous les soumettrons à la commission compétente le moment voulu.

85. Il est, bien entendu, juste et inévitable que la question inscrite à notre ordre du jour [point 92] soit libellée en termes universels. Toutefois, ce serait nous leurrer que de perdre de vue le fait que le terrorisme le plus violent aujourd'hui est celui qui prend ses racines dans l'hostilité arabe à l'égard d'Israël. C'est, après tout, l'horrible crime de Munich qui a provoqué le débat que l'Assemblée générale a décidé de tenir.

86. A cet égard, j'en viens maintenant aux méthodes qu'emploient les organisations terroristes arabes, à leurs objectifs politiques et, avant tout, au rôle vital que jouent les gouvernements arabes pour les créer et les maintenir en activité.

87. Les objectifs premiers du terrorisme arabe au début des années 50 étaient la vie et les foyers d'Israéliens sur leur propre territoire. Les pertes ont été lourdes et constantes : les passagers d'un autocar à Scorpion Pass, un groupe de fermiers célébrant un mariage à Patish, un groupe d'étudiants au cours d'une expédition archéologique à Ramat Rachel; des fermiers dans les villages collectifs de la vallée du Jourdain, des pêcheurs sur le lac de Tibériade. Ce ne sont là que quelques exemples des drames qu'a connus notre nation. Aucun autre peuple n'a eu à vivre tous les jours avec un tel point d'interrogation suspendu au-dessus de sa sécurité collective et individuelle. Un représentant des Nations Unies, le général Burns, du Canada, écrivait alors à propos des activités des *feddayin* qu'elles étaient dignes des nazis. A cette époque, le meurtre n'était considéré nulle part comme un symptôme de "progrès" révolutionnaire.

88. Les groupes terroristes appelés *feddayin* qui sont devenus par la suite l'"Organisation de libération de la Palestine" ont exercé leurs principales activités au cours des années 50 et au début des années 60. En d'autres termes, ils n'ont absolument rien à voir avec la situation qui a été provoquée par la guerre de 1967. Leur objet a été et demeure de détruire la sécurité de la vie en Israël, quel que soit l'état d'armistice ou de cessez-le-feu à un moment donné. Après 1967, ils ont reporté leurs actes de violence des zones frontalières vers les centres urbains d'Israël : des acheteurs au marché de Mahne Yehuda à Jérusalem, des ménagères dans un supermarché, des étudiants dans le réfectoire d'un collège, des passants dans un terminus de cars bondé et, un horrible matin, un car scolaire clairement

marqué comme tel, à Avivim, en Israël du Nord. Tandis que les corps mutilés de nos enfants, étreignant encore leurs jouets et leurs cahiers, étaient acheminés par hélicoptères vers des hôpitaux et des morgues, retentit alors, par-dessus la frontière, la voix exultante de George Habash, commandant du soi-disant Front populaire de libération de la Palestine, annonçant qu'il était sage de tuer les Israéliens pendant qu'ils étaient encore jeunes. Il est difficile de parler ou d'entendre parler de ce monstre morbide sans éprouver un frisson d'horreur. Le point essentiel pour ces "libérateurs" est que leurs victimes soient sans défense, vulnérables et sans armes. Telle est leur conception de la chevalerie !

89. Le reste fait partie d'un passé récent et chacun ici s'en souvient. Avant la sordide boucherie de Munich, l'acte le plus horrible a été commis à l'aéroport de Lod, où un groupe de mercenaires dépravés, venant d'une terre lointaine, ont méthodiquement massacré 26 passagers civils, dont un était un éminent physicien israélien, et d'autres étaient d'humbles pèlerins de Porto Rico venant des Etats-Unis. La condamnation s'est exprimée dans le monde entier, mais hélas ! elle n'a pas été universelle. Ceux qui prennent leurs instructions chaque semaine dans la prose recherchée de Hassanein Heykal devraient méditer le commentaire qu'il a fait du massacre de Lod. Je cite un passage de son article du 9 juin 1972 :

"S'il y avait eu là trois Palestiniens au lieu de trois Japonais, cela m'aurait rempli d'enthousiasme, en dépit du fait qu'au fond de mon cœur je suis pour les trois Japonais."

90. La réaction du Premier ministre égyptien a été moins subtile et plus simple, bien que teintée d'une note de blasphème. Il a invoqué la bénédiction divine sur cet exemple de meurtre :

"Je veux dire que ce qui s'est passé à l'aéroport de Lod démontre qu'avec l'aide d'Allah, nous pouvons parvenir à la victoire dans notre lutte contre Israël. C'est la seule réaction que j'ai à ce sujet."

91. Dans l'histoire de la violence révolutionnaire, il y a un conflit constant entre la fin et les moyens. Mais, dans le mouvement terroriste arabe, qui se voue à l'asservissement et au génocide, il n'y a pas de semblable ambivalence. Les objectifs que sert le terrorisme arabe sont pires encore que les moyens employés. Les moyens sont le meurtre et l'enlèvement. L'objectif n'est pas de gagner la liberté pour la nation arabe, dont la liberté est amplement et largement assurée, mais de liquider la libération nationale que la plus antique des nations a enfin gagnée.

92. Point n'est besoin ici d'interprétation. La citation suffit. Les organisations terroristes palestiniennes ne se préoccupent pas du tout de trouver une solution aux problèmes des Arabes de Palestine dans le contexte d'un Proche-Orient dont Israël fait partie. En fait, c'est pour empêcher cela qu'ils luttent. Leur objectif est beaucoup plus radical. Laissons leur dirigeant Yasser Arafat parler lui-même :

"Al Fatah a commencé ses activités en 1956 et sa lutte armée en 1965. Son objectif est la liquidation de l'existence israélienne sioniste."

Le président El-Sadate est particulièrement franc sur ce point. Le 2 juin 1971 il disait au Conseil national égyptien :

“La conquête sioniste à laquelle nous sommes soumis ne prendra pas fin par le retour des territoires occupés. Il s’agit là d’une nouvelle croisade qui persistera tout au long de notre génération et de celle qui suivra.”

93. Un document, appelé le Pacte sur la Palestine, a été adopté par tous les groupes de libération de la Palestine au sixième congrès du Conseil national palestinien qui s’est réuni au Caire en septembre 1968. Le pacte énonce que l’Etat palestinien doit être un Etat arabe, qui comprendra toute la zone située à l’ouest du Jourdain et non pas une partie de celle-ci, et que seuls les Juifs vivant en Palestine avant “l’invasion sioniste” pourraient être citoyens; le reste, qui constitue la vaste majorité, serait contraint à s’en aller. Par conséquent, l’objectif de ce mouvement terroriste est la liquidation de l’Etat solitaire d’Israël aux fins de créer le dix-neuvième Etat arabe. Une expression concise de cette politique nous est venue de l’ancien Ministre des affaires étrangères d’Egypte, Mahmoud Riad, au cours d’une conférence de presse tenue à Paris le 1er octobre 1971, lorsqu’il a déclaré : “J’appuie pleinement les organisations et leur programme de liquidation de l’Etat juif.”

94. Le concept de “politicide” — l’extinction de l’identité et de la personnalité d’un Etat — est si peu familier, pour ne pas dire unique, qu’il est peut-être difficile à d’autres gouvernements d’en comprendre la portée. Les Israéliens étudient cette notion sur la toile de fond d’une autre expérience unique, qu’aucun autre peuple n’a connue. Au cours de l’époque hitlérienne, nous avons appris que certaines choses sont trop horribles pour qu’on y croie, mais que rien dans l’histoire de notre peuple n’est trop terrible pour se produire.

95. En mettant en question le droit évident d’Israël à la sécurité et à l’indépendance, les organisations terroristes commettent l’hérésie la plus destructrice de notre temps. Elles se révoltent contre l’histoire, le droit, la justice, l’humanité et la paix. Il y a maintenant 18 Etats arabes comprenant une population de 100 millions d’habitants, occupant une superficie de 4,5 millions de miles carrés et disposant d’une richesse et de possibilités illimitées. Face à eux, il n’y a qu’une petite nation, l’Etat d’Israël. Il n’y a, par conséquent, qu’une seule nation dont la vie ou la disparition dans l’histoire dépendent de la façon dont ce conflit sera résolu. Vu sa solitude et son caractère unique, assurer l’existence sauve d’Israël constitue l’impératif moral suprême dans ce différend. La qualité morale des organisations terroristes arabes est caractérisée non seulement par des actes de brutalité mais par la vision de destruction qui les inspire. Leurs rapports étroits avec des organisations néo-nazies et antisémites correspondent parfaitement à leur nature profonde.

96. J’ai dit que la renaissance du terrorisme arabe est un obstacle énorme sur la voie de la paix. Ceci n’exprime pas seulement la réalité de l’atmosphère psychologique. Il est vrai qu’une situation de haine, de peur, d’effusion de sang, de deuils; va à l’encontre d’efforts de conciliation qu’il serait difficile de réaliser de toute manière. Mais ce qui n’est pas moins grave, c’est qu’il nous est impossible d’accepter de faire une différence entre ces organisations et les gouvernements arabes qui doivent devenir nos partenaires dans les efforts de paix. L’appui donné par les gouverne-

ments aux organisations compromet la confiance que l’on pourrait avoir dans leurs affirmations pacifiques — d’ailleurs fort rares.

97. L’appui égyptien aux terroristes s’exprime dans la presse, à la radio et à la télévision. Les dirigeants terroristes voient dans le Caire le centre où se fait la coordination des questions d’intérêt commun avec la Ligue arabe. L’Egypte est ce centre où les chefs des mouvements terroristes rencontrent les représentants des divers pays arabes qui passent par Le Caire. Il ne se passe pas de semaine sans qu’une personnalité importante égyptienne ne rencontre un dirigeant terroriste pour assurer la coordination et la coopération. La radio du Caire diffuse un programme spécial sur la Palestine où l’on fait constamment l’éloge des activités terroristes. Une station de radio spéciale émettant du Caire, appelée “Saut Palastin”, appartient entièrement aux terroristes qui peuvent dire ce qu’ils veulent sur les ondes. La station diffuse des encouragements à l’agitation constante contre Israël et justifie tous les actes de terrorisme.

98. L’appui égyptien sur le plan militaire est très large. Souvent, les délégations des organisations, avec Arafat à leur tête, visitent des camps de l’armée égyptienne à l’arrière et au front. Arafat porte une décoration de l’armée égyptienne pour courage.

99. Les organisations terroristes sont autorisées à poursuivre partout dans le pays leurs activités pour recruter des volontaires. Outre leurs propres mécanismes indépendants de mobilisation, ils reçoivent le soutien actif dans ce domaine de l’ambassade de Libye au Caire, qui recrute ouvertement des volontaires, les paie et les envoie en Libye pour les entraîner.

100. Des délégations de diverses organisations terroristes sont formées et instruites dans les bases militaires égyptiennes. Le Fatah se détache du reste et bénéficie, en Egypte, de privilèges spéciaux : ses membres sont entraînés en fait avec les soldats égyptiens dans les rangs de l’armée égyptienne. L’unité “Ein Jalud” de l’armée de libération palestinienne est commandée par un officier égyptien. L’Egypte aide également les organisations en leur fournissant des armes, des munitions et autres matériels militaires.

101. La crise qui a éclaté entre le Liban et les terroristes en juin 1972 a mis en évidence le rôle de l’Egypte en tant que gardien et protecteur de ces organisations. Se rendant compte que le mouvement terroriste pourrait se voir obligé de quitter le territoire libanais, le président égyptien a pris des mesures pour prévenir toute tentative libanaise de nuire aux terroristes. Mahmoud Riad, secrétaire de la Ligue des Etats arabes, a été dépêché comme médiateur spécial. Le président El-Sadate ne s’est pas contenté de cela. Il a envoyé à Beyrouth son représentant personnel pour qu’il exerce une pression sur le Gouvernement libanais afin de ne pas annuler l’accord du Caire de novembre 1969, qui prévoyait la présence des terroristes au Liban.

102. Les dirigeants égyptiens s’adressent aux organisations terroristes à toutes leurs rencontres. Dans tout accrochage entre les terroristes et leurs victimes, le gouvernement soutient la cause des terroristes. En septembre

1970, un appareil de Pan American a atterri au Caire, où ceux qui l'avaient détourné l'ont fait exploser sous les yeux des autorités sans être inquiétés. Lorsque le Ministre de la défense de la Jordanie, alors qu'il était un hôte sur le sol égyptien, a été assassiné, ses hôtes ont permis aux assassins de demeurer quittes.

103. Au Liban, il y a 5 000 terroristes dont les activités constantes se déroulent sans que les autorités interviennent. Aux termes de l'accord du Caire entre le Liban et les organisations terroristes, le Gouvernement libanais a accordé aux terroristes la reconnaissance juridique, la liberté de s'organiser et d'avoir une base pour leurs activités contre Israël. Beyrouth est le siège et le centre des activités et de la propagande terroriste. C'est de Beyrouth que partent des groupes munis de plans détaillés pour commettre des meurtres et des détournements d'avions et procéder à des explosions en Europe et ailleurs. C'est à Beyrouth et à Balbek que Kozo Okamoto a reçu hospitalité et entraînement pour son attaque de l'aéroport de Lod.

104. La Syrie a été le premier Etat arabe à appuyer d'emblée les activités terroristes. Le président El Assad a déclaré, le 2 septembre 1971, dans l'hebdomadaire *Al Musawwar*, que "les feddayin se trouvent dans plus d'une région de la Syrie et sont absolument libres de se déplacer le long du front syrien. En outre, nous les encourageons et les stimulons, et nous nous plaçons souvent de ce qu'ils ne sont pas assez actifs . . ."

105. L'appui donné par la Libye aux attaques terroristes au Proche-Orient et en Europe n'a pas besoin d'être documenté ici. L'admiration du président Khadafi pour les assassins de Munich a été débordante et explicite.

106. Quelle que puisse être la situation d'autres groupes terroristes, on ne peut attacher aucune valeur à une discussion du terrorisme arabe qui ne tiendrait pas compte du fait que ce terrorisme est une arme reconnue des gouvernements arabes dans leur politique de guerre contre Israël. Ces organisations ne pourraient exister, et moins encore fonctionner, sans l'asile, l'appui, l'assistance financière, les armes, les possibilités d'entraînement et les bases territoriales fournis par certains Etats arabes. Toutes les activités de ces organisations, sans exception, sont en violation des principes que les signataires de la Charte, y compris les signataires arabes, se sont engagés à défendre.

107. Ce n'est pas par hasard que les gouvernements qui favorisent les organisations terroristes arabes ne peuvent pas respecter les obligations internationales normales. Les gouvernements arabes n'ont pas signé la Convention de Tokyo⁶. Les gouvernements arabes n'ont pas signé la Convention de Montréal⁷. Ils n'ont pas réagi à la proposition du Secrétaire général tendant à attirer l'attention de la vingt-septième session de l'Assemblée générale sur le problème du terrorisme international [A/8791 et Add.1].

⁶ Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963.

⁷ Convention pour la répression d'actes civils dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal le 23 septembre 1971.

108. Que l'Assemblée générale puisse ou non agir efficacement dans ce domaine, elle a tout au moins l'aptitude de pouvoir porter un jugement exact. Des termes aussi honorables que "libération", "résistance", "commando" ne s'appliquent pas — et n'ont jamais été appliqués jusqu'ici — à des tentatives de liquider une souveraineté légitime, de fermer les yeux sur l'assaut nazi contre la survie juive, et de mener une campagne d'attaques aveugles contre des civils au Proche-Orient et ailleurs.

109. L'attitude des gouvernements arabes envers les terroristes arabes est aujourd'hui un obstacle plus considérable à la paix que les divergences de vue des parties intéressées sur les problèmes du retrait, des frontières, de la navigation, de la paix, etc. Je le dis très franchement : je ne peux croire aujourd'hui que l'Egypte et la Syrie soient disposées, ou que le Liban soit en mesure, de faire la paix avec Israël; et dans ce profond scepticisme, leur attitude envers le terrorisme joue un rôle central.

110. La discussion nous ramène inévitablement à l'examen du mot "Palestine" qui apparaît dans le titre des organisations terroristes. Est-il vrai qu'il existe un peuple distinct privé de la libre détermination et languissant dans la pauvreté, la misère et l'humiliation, et qui dépende de la violence organisée comme seule perspective de salut ? Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité.

111. Il y a quelque deux millions trois quarts d'Arabes de Palestine dans le monde aujourd'hui. Trois quarts d'entre eux se trouvent dans le territoire qui constituait à l'origine la Palestine, de part et d'autre du Jourdain, c'est-à-dire sous domination jordanienne ou dans la région actuellement sous autorité israélienne. L'autre quart se trouve au Koweït, au Liban, en Syrie et en Arabie Saoudite. Un million trois cent mille d'entre eux ont la citoyenneté jordanienne, qu'ils ont pu acquérir depuis 1950, quant la Jordanie a annexé les territoires de la rive occidentale avec l'assentiment des dirigeants palestiniens.

112. Pendant toute la période du régime d'armistice, entre 1949 et 1967, tous les Arabes de Palestine, à part quelques centaines de milliers qui sont citoyens israéliens, ont vécu sous l'autorité arabe et des drapeaux arabes. En d'autres mots, la question de leur identité civique et politique devait être déterminée par les gouvernements et autorités arabes seuls.

113. Le Royaume de Jordanie était un Etat palestinien, au sens double, car la majorité de ses ressortissants étaient Palestiniens et la majorité de tous les Palestiniens du monde étaient citoyens de cet Etat.

114. Dans un règlement de paix définitif, on devra tracer une nouvelle frontière permanente entre Israël et ses voisins de l'est. Quelques centaines de milliers d'Arabes de Palestine constitueraient d'une façon ou d'une autre une communauté au sein de l'Etat d'Israël. Bien entendu, il n'existe pas de libre détermination à 100 p. 100, encore que la nation arabe soit plus proche de ce chiffre qu'aucune autre. Les Arabes palestiniens qui se trouveraient en dehors de la frontière permanente d'Israël, une fois celle-ci établie, seraient libres de déterminer leur avenir en accord avec les gouvernements arabes et les populations intéressées.

115. Le 8 septembre 1972 encore, le Premier Ministre israélien a bien indiqué qu'à son sens, dans un accord de paix, il devrait y avoir d'importantes modifications des lignes d'armistice antérieures afin d'assurer la sécurité d'Israël et d'éviter de nouvelles guerres. Mais elle a ajouté qu'elle ne concevait nullement que les dispositions d'un tel accord placent la vaste majorité des Arabes palestiniens se trouvant actuellement dans les territoires administrés par Israël sous juridiction israélienne.

116. Il s'ensuit donc que le statut politique des Arabes de Palestine trouverait sa solution dans un règlement de paix. Et maintenant, voilà le paradoxe le plus extrême : les organisations pour la "libération de la Palestine" sont les adversaires implacables d'une paix arabe avec Israël. Pourtant, rien d'autre qu'une paix avec Israël ne saurait clarifier le destin politique et civil des Arabes de Palestine d'une façon qui soit compatible avec la souveraineté et la sécurité d'Israël, avec la paix de la région et leurs propres intérêts fondamentaux.

117. En attendant, cette communauté ne languit pas dans le désespoir et la pauvreté; il y a une liberté nouvelle de mouvement et de contact. Le produit national de la zone de Samarie-Judée-Gaza, administrée par Israël depuis 1967, dans laquelle des millions d'Arabes vivent, a pratiquement doublé depuis 1968. Le revenu par habitant est passé de 670 livres israéliennes en 1968 à 1 100 livres israéliennes en 1972. La production agricole a triplé. Il y avait moins de 4 000 véhicules particuliers en 1969; il y en a près de 7 000 aujourd'hui. Il y avait 3 000 postes de télévision en 1967; il y en a aujourd'hui 40 000. Cinquante mille travailleurs trouvent des emplois sur le marché israélien, et ils en retirent 300 millions de livres israéliennes par an. Il n'y a pas de chômage. Le niveau des salaires a triplé depuis 1967. Le montant des exportations en provenance de ces territoires est passé de 220 millions de livres à 305 millions.

118. Un élément plus important peut-être que le langage des chiffres et des statistiques est le spectacle des contacts humains, du commerce et des échanges qui se sont établis entre des centaines de milliers d'Israéliens et des centaines de milliers d'Arabes palestiniens et qui se déroulent au sein d'une vie communautaire normale et fructueuse qui n'a jamais existé auparavant.

119. Dans la seconde moitié de l'année 1971, 200 000 Arabes des pays voisins ont franchi librement les ponts du Jourdain vers Israël. Il n'est pas inconcevable que, lorsqu'on établira la frontière concertée de paix, les relations entre Israël et ses voisins arabes de l'est pourront se développer avec des frontières ouvertes comme il en existe dans la structure de la communauté de certaines parties de l'Europe occidentale aujourd'hui.

120. Donc, tandis que les terroristes arabes à Beyrouth et dans les capitales européennes fabriquent leurs bombes et préparent leurs assassinats, la majorité des Arabes palestiniens vivent une vie confortable, enrichie par de plus larges contacts avec leurs voisins — toujours assombrie, bien sûr, par une absence de définition politique, mais néanmoins une vie où il y a l'espoir et la perspective d'un avenir pacifique dans la région.

121. Il y a, bien sûr, des souffrances dans chaque secteur de la vie au Proche-Orient. Mais il n'y a pas un seul problème des Arabes palestiniens qui puisse trouver sa solution par l'action des groupes terroristes. Il n'y a pas un seul intérêt légitime des Arabes palestiniens qui ne puisse trouver satisfaction dans un règlement de paix négocié entre Israël et ses voisins. Les groupes terroristes ne sont pas seulement les ennemis de l'ordre public dans tout le Proche-Orient et dans de nombreuses parties du monde; ils écartent également les Arabes de Palestine de leur propre inclination et de leur intérêt bien compris.

122. Le problème d'enrayer le terrorisme est aujourd'hui notre préoccupation première. Nous sommes décidés à lui résister et à l'affaiblir dans notre région. Nous croyons que l'action nationale, régionale et internationale contre le terrorisme arabe est un prélude indispensable à l'exploration fructueuse des perspectives de paix au Proche-Orient.

123. J'ai parlé des obstacles humains et psychologiques qui existent sur la voie qui mène à la paix. Certains de ces obstacles pourraient aisément être éliminés. Je veux parler par exemple du problème des prisonniers de guerre.

124. Il y a 10 prisonniers de guerre israéliens aux mains des Egyptiens. Ils y sont depuis deux ans et demi à trois ans. Par ailleurs, Israël détient 61 prisonniers de guerre égyptiens, dont la plupart sont en captivité depuis près de trois ans. La Syrie détient trois prisonniers de guerre israéliens depuis deux ans et demi. Quarante-cinq prisonniers de guerre syriens sont aux mains d'Israël. Israël détient également 10 prisonniers de guerre libanais.

125. Alors que le cessez-le-feu en est à sa troisième année, nous proposons la libération mutuelle et le rapatriement de tous les prisonniers de guerre. Sur le plan de l'arithmétique, l'avantage est nettement du côté arabe. Mais dans le contexte humain plus large, chacun y gagnerait.

126. La Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre du 12 août 1949 énonce dans son article 118 :

"Les prisonniers de guerre seront libérés et rapatriés sans délai après la fin des hostilités actives⁸."

Cette disposition de la Convention de Genève est claire et nette. Au titre de cette disposition, il aurait dû y avoir libération des prisonniers lorsque le cessez-le-feu est entré en vigueur le 7 août 1970.

127. Les articles 109 et 110 de la Convention prévoient que les prisonniers de guerre qui ont été grièvement blessés ou qui sont gravement malades doivent être rapatriés avant même la cessation des hostilités actives.

128. L'on affirme que l'Egypte considère les six pilotes qui se trouvent parmi les prisonniers israéliens qu'elle a capturés comme ayant une importance plus grande que les 60 prisonniers égyptiens détenus par Israël, qui, pour la plupart, sont de simples soldats. Mais ce n'est certainement pas là une façon humanitaire d'envisager le problème. T us

⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, p. 225.

les prisonniers de guerre, quel que soit leur rang, doivent être libérés, conformément à la lettre et à l'esprit de la Convention de Genève. Un geste de bonne volonté de la part de l'Égypte et de la Syrie pour le bien des 115 prisonniers arabes et des 13 prisonniers israéliens diminuerait le manque total de confiance qui, en ce moment, gêne les progrès vers la paix. Quel argument valable peut-on invoquer contre une telle façon d'agir ?

129. En même temps, notre destin juif et le sens de nos responsabilités inspirent notre préoccupation à l'égard du sort d'une petite minorité juive en Syrie, où 4 500 Juifs, sans défense, sont détenus comme otages : on leur interdit de partir, ils font l'objet de discrimination, on les humilie, leurs mouvements sont limités, on leur refuse les services essentiels, leurs biens sont confisqués et leurs moyens d'existence sont constamment en danger.

130. Le sort des Juifs de Syrie a été porté devant l'Assemblée générale des Nations Unies et ses commissions dans le passé. Il y a deux ans, des comités d'aide aux Juifs vivant dans les pays arabes se sont constitués dans 25 pays différents, dans quatre continents, et un comité international a été créé. Certains pays arabes ont répondu à la pression humanitaire de l'opinion publique mondiale et ont permis aux Juifs qui étaient restés sur leur territoire de s'en aller. Seule la Syrie a fait la sourde oreille. L'opinion publique ne doit pas garder le silence tant que ceux qui sont en prison ne seront pas libérés et que les Juifs de Syrie ne seront pas autorisés à se rendre en lieu sûr.

131. Chaque année, le problème de la communauté juive en Union soviétique est porté devant l'Assemblée générale et ses commissions.

132. L'histoire des Juifs de Russie est un enchaînement continu de souffrances et de misères depuis l'époque des tsars jusqu'à l'heure actuelle. Récemment, leur vive aspiration à émigrer vers leur patrie historique a franchi le mur du silence. Des milliers de Juifs sont arrivés en Israël, où ils ont été reçus d'une façon poignante et avec une émotion provoquée par une longue séparation. Bien des gens de bonne volonté à travers le monde ont vu dans l'émigration de ces Juifs, pour peu nombreux qu'ils fussent, le signe d'une plus grande tolérance et d'une plus grande compréhension sur le plan humanitaire.

133. Mais il y a maintenant un revers; tout en autorisant encore l'émigration de milliers de Juifs, les autorités soviétiques ont imposé des limitations à la liberté de mouvement de dizaines de milliers d'entre eux, au mépris de leurs droits fondamentaux de l'homme. Beaucoup ont été arrêtés simplement parce qu'ils souhaitaient se rendre en Israël et ont été condamnés à la prison. Les moyens d'information soviétiques ont publié des calomnies et des médisances et ont monté l'opinion publique contre eux.

134. Beaucoup de Juifs qui s'inscrivent dans les bureaux d'émigration perdent leur emploi et sont ainsi privés de leurs moyens d'existence. Une campagne antisémite publique est actuellement en cours et dans la seule période 1971-1972, des douzaines de livres antisémites ont été publiés en Union soviétique, sans parler de la campagne antijuive menée par la presse et les moyens d'information officiels.

135. Et maintenant, dans le cadre de ce plan visant à dissuader les Juifs soviétiques de faire des demandes de permis de sortie pour se rendre en Israël, l'Union des Républiques socialistes soviétiques a décidé, le 3 août, d'imposer une taxe spéciale aux Juifs ayant une éducation supérieure et qui souhaitent se rendre en Israël. Cela prive en fait des milliers de gens de la possibilité et de l'espoir de jamais rejoindre leurs familles et de jamais réaliser leurs aspirations nationales. Un barème a été établi pour chaque niveau d'éducation, atteignant parfois 25 000 dollars et plus par personne.

136. Il nous semble que l'argument soviétique sur l'exode des compétences n'est pas pertinent ni applicable en l'occurrence. L'Union soviétique n'est pas un pays en voie de développement indigent et Israël n'offre pas un pont d'or aux membres juifs des professions scientifiques qui viennent de l'Union soviétique. Israël ne peut que leur donner un foyer, où ils pourront vivre en tant que Juifs sans faire l'objet de discrimination.

137. Tout aussi peu pertinent est l'argument selon lequel les universitaires sont obligés de rembourser les frais afférents à leur éducation.

138. Le démographe soviétique bien connu, Uralis, déclare, dans un article publié le 26 juillet 1970 dans *Literaturnaya Gazeta*, que, dans les conditions prévalant en Union soviétique, le diplômé universitaire soviétique rembourse en quatre ans de travail ce que le gouvernement a consacré à sa formation. Ainsi, les scientifiques ont, en majorité, déjà remboursé bien des fois les sommes dépensées pour leur éducation par leur esprit créateur, leurs inventions, leurs recherches et leur travail professionnel. Ce décret ne fait pas seulement partie d'un plan de harcèlement visant des milliers de Juifs, mais il constitue en outre une grave infraction à la liberté intellectuelle et scientifique. Il constitue un asservissement des savants et des intellectuels, dont le seul crime est d'avoir étudié, travaillé et contribué au progrès de leur pays et d'avoir maintenant obéi à l'appel de leur conscience historique en souhaitant poursuivre leur vocation intellectuelle et sociale ailleurs.

139. Des personnalités et des institutions scientifiques dans le monde entier ont réagi avec surprise et indignation devant cette restriction imposée à la liberté intellectuelle. C'est justement parce que nous souhaitons voir régner une plus grande harmonie entre l'Est et l'Ouest, entre l'Union soviétique et l'Ouest, dans tous les domaines, y compris celui de la science, que nous élevons la voix pour protester contre ces obstacles superflus à la compréhension internationale.

140. L'Assemblée générale aborde son ordre du jour alors qu'une atmosphère de crise entoure les institutions internationales. Jamais il n'y a eu d'époque où un cadre universel pour les relations internationales était plus nécessaire qu'aujourd'hui. Et pourtant, le concept d'organisation internationale continue de susciter l'apathie et le doute. Les Nations Unies devraient agir de façon résolue dans le cadre des limites véritables de leur capacité et de leur force. L'Organisation des Nations Unies devrait renforcer son rôle en faveur du développement international, compte tenu des difficultés et des perturbations qu'a

révélées la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement lors de sa troisième session à Santiago. Elle devrait agir prudemment à l'égard des problèmes de l'environnement, qui ont été mis en lumière de façon impressionnante à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, en juin. Nous ne devons pas permettre qu'un esprit alarmiste exagéré sur le plan écologique agisse comme un frein sur l'accélération du développement : en effet, la pauvreté et le retard qui affligent la plus grande partie du monde ont sur la vie de notre époque un effet polluant plus grand que les excès de l'industrialisation dans une petite partie de ce monde. Nous devrions compléter le caractère universel de notre organisation par l'admission du Bangladesh aux Nations Unies. Et nous ne devons pas discréditer nos protestations contre la discrimination raciale qui sévit en Afrique australe par un lâche silence au sujet de la persécution brutale et capricieuse d'Asiatiques entreprise par l'actuel dirigeant de l'Ouganda. La répartition des tâches et des responsabilités entre gouvernements souverains et institutions internationales exige un travail délicat de compréhension. Les Nations Unies doivent devenir un instrument où se résolvent les conflits et non pas une arène où se poursuivent les luttes. Elles doivent adopter une optique diplomatique et non pas parlementaire. Leur tâche est de fournir et de promouvoir consensus et accords et non pas de chercher refuge dans des chimères de coercition ou de jugement. Si nous nuançons nos ambitions avec modération, nous pourrions encore donner à cette organisation une orientation constructive et élargir son rôle humanitaire dans l'histoire de notre époque turbulente.

141. M. PANAYOTACOS (Grèce) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord, au nom de la délégation hellénique et en mon nom personnel, à vous présenter nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la vingt-septième Assemblée générale. Cette élection constitue un hommage à vos qualités personnelles d'homme d'Etat distingué, ainsi qu'à votre pays avec lequel la Grèce entretient des relations de sincère amitié.

142. Permettez-moi également d'adresser à votre éminent prédécesseur, M. Malik, l'expression de notre profonde appréciation pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il s'est acquitté de sa lourde tâche pendant une session difficile et chargée de problèmes complexes.

143. J'en profite aussi pour rendre hommage à notre secrétaire général et le remercier du zèle qu'il déploie sans répit au service de la paix mondiale.

144. L'année qui nous sépare de la dernière Assemblée générale fut une année d'événements remarquables, destinés à affecter d'une façon profonde les relations internationales dans le proche avenir.

145. La ratification des traités conclus par la République fédérale d'Allemagne avec l'Union soviétique et la Pologne, les visites du Président des Etats-Unis d'Amérique à Pékin et à Moscou et les accords signés à cette occasion, l'ajustement de la politique des grandes puissances aux réalités actuelles, l'acheminement, par l'initiative du président Nixon, de la guerre du Viet-Nam vers une solution équitable et démocratique, bref, la détente qui se dessine à l'horizon

international, constituent des événements de la plus haute importance.

146. Néanmoins, ainsi que notre secrétaire général le fait ressortir dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, "il ne faut pas se laisser aller à l'euphorie, car, depuis la guerre, on a déjà vu s'esquisser des détentés non suivies d'un relâchement durable des tensions internationales". [A/8701/Add.1, p. 1.]

147. En effet, la communauté internationale a déjà, à maintes reprises, connu des périodes euphoriques, pour constater peu après, à son regret, que la détente qui se dessinait n'était qu'un incident de parcours, sinon un simple expédient. La paix n'étant pas une simple pause dans les conflits entre grandes puissances, la communauté internationale, et plus particulièrement les petits pays, ne pourraient se sentir à l'abri de la menace et s'adonner imperturbablement à la recherche d'une vie meilleure aussi longtemps que notre monde peut du jour au lendemain redevenir un champ de bataille où se heurteraient, sous un prétexte ou un autre, les intérêts des superpuissances.

148. Nous ne contestons certes pas les responsabilités particulières desdites puissances pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Néanmoins, nous sommes en parfait accord avec le Secrétaire général sur le point que l'idée de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, au moyen d'un concert des grandes puissances, est un mécanisme périmé, appartenant plutôt à la mentalité politique du XIX^{ème} siècle. Et dans cet ordre d'idées, je m'associe pleinement aux remarques énoncées, il y a un an, par le distingué Ministre des affaires étrangères de France, selon lequel "le refus de toutes les hégémonies est la meilleure contribution qu'un pays puisse fournir à la naissance d'une véritable communauté internationale"⁹.

149. Il est vrai, certes, que l'activité des Nations Unies n'a pas toujours répondu aux espoirs de nos peuples et que les buts que nous nous étions fixés au départ relèvent encore en partie du domaine des aspirations. L'opinion publique internationale, qui attendait peut-être trop des Nations Unies, semble nous attribuer le rôle du chœur des tragédies grecques, qui se lamente sur le triste sort des mortels toujours en proie à la superpuissance des Olympiens.

150. Mais l'ONU n'étant que le reflet de l'ensemble de ses Membres, les succès ou les échecs de l'Organisation relèvent toujours de la responsabilité de tous les pays membres, et surtout des grandes puissances, dotées par la Charte de prérogatives exceptionnelles.

151. Malgré ses lacunes et imperfections, il serait, croyons-nous, excessif de prétendre que notre organisation, même dans sa structure actuelle, n'est pas en mesure d'affronter d'une façon plus adéquate les problèmes des années difficiles que nous traversons. Nous estimons, en effet, que l'inefficacité de l'ONU est due plutôt au manque d'une volonté politique de ses membres pour le respect et l'application des principes auxquels ils ont souscrit qu'à ses imperfections institutionnelles et structurelles.

⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Séances plénières*, 1942ème séance, par. 37.

152. En dépit de plusieurs indices encourageants, la paix continue à faire défaut dans certaines régions du monde. Ainsi, la situation au Moyen-Orient demeure toujours une source constante d'inquiétude et de malaise. La vraisemblance d'un règlement global y paraît très éloignée. Cinq ans se sont déjà écoulés depuis l'adoption unanime de la résolution 242 (1967) par le Conseil de sécurité. Cinq ans de tension et d'incidents sanglants, mais aussi, depuis le mois d'août 1970, de longues périodes de trêve précaire. Cette situation d'immobilisme ne contribue certes pas à cicatriser les plaies toujours ouvertes. Pourtant, on ne saurait concevoir que le Moyen-Orient s'embourbe indéfiniment dans le marais "ni guerre ni paix".

153. La Grèce, dont les liens d'amitié traditionnelle avec les peuples de cette région se perdent dans l'histoire et qui désire les voir vivre dans la paix et la sécurité, estime toujours que la résolution 242 (1967) offre une base équitable pour l'établissement, au Moyen-Orient, d'un ordre de paix couvrant l'ensemble des différends qui séparent les parties en cause. Dans l'esprit et la lettre de cette résolution, les parties pourraient trouver une solution viable qui leur permettrait de mener une existence laborieuse dans la paix et la sécurité.

154. Nous exhortons donc les parties en conflit, dont les vrais intérêts ne devraient pas être confondus avec leurs vœux, de faire preuve d'un esprit de compromis et de réalisme et, profitant de ce climat de détente et des efforts louables du Secrétaire général et de M. Jarring, d'avancer courageusement vers un règlement durable, conforme aux règles de l'équité et aux exigences de la paix.

155. En ce qui concerne la situation dans la Méditerranée orientale, je voudrais fégalement faire quelques remarques ayant trait à un autre problème qui attend, lui aussi, sa solution, à savoir le problème de Chypre. La reprise des entretiens entre les deux communautés dans une atmosphère calme, avec la participation des deux experts, grec et turc, en matière constitutionnelle, ainsi qu'avec l'appui précieux du représentant personnel du Secrétaire général, constitue un développement encourageant et prometteur.

156. La Grèce, attachée aux principes de la Charte des Nations Unies et vouée à la cause de la paix et de la coopération internationale, estime que ces entretiens intercommunautaires élargis sont le moyen le plus efficace, sinon le seul qui nous reste, pour une solution acceptable des difficultés constitutionnelles qui persistent dans l'île.

157. Il incombe maintenant aux deux interlocuteurs de s'adonner, dans un esprit de bonne volonté, à la recherche d'un système de gouvernement qui permettrait aux habitants de Chypre de vivre en paix, dans le cadre d'un Etat indépendant, souverain et unitaire. Certes, la route à parcourir ne sera pas courte et les obstacles à franchir ne seront pas faciles. Il faudra donc que les intéressés fassent preuve de beaucoup de persévérance et de réalisme, afin d'aboutir à une solution équitable et viable.

158. A cette occasion, je me fais un agréable devoir de rendre hommage au Secrétaire général et à tous ceux qui ont contribué à cette évolution encourageante à Chypre, en exprimant en même temps notre appréciation aux pays qui,

dans un esprit de solidarité internationale, permettent, soit sous forme de contingents militaires, soit sous forme de contributions volontaires, la continuation de l'opération de maintien de la paix à Chypre.

159. En parlant de foyers de troubles, on ne saurait passer sous silence la guerre au Viet-Nam qui, bien qu'elle ne figure pas à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ne préoccupe pas moins nos pensées. La continuation des souffrances et des pertes de vies humaines ne peut en effet que hanter la conscience de tous les peuples épris de paix. Nous devons toutefois reconnaître en toute bonne foi que les Etats-Unis d'Amérique ont pris à maintes reprises des mesures concrètes pour leur désengagement militaire et ont soumis des propositions, propres à assurer au peuple vietnamien l'exercice de son droit à l'autodétermination sans ingérence étrangère. Il ne serait donc pas insensé, pensons-nous, de s'attendre que Hanoï prenne des mesures analogues, au lieu de lancer des accusations stériles et dénuées de fondement contre la partie qui a respecté scrupuleusement le calendrier annoncé et prolonger ainsi les souffrances infligées au peuple vietnamien.

160. En passant de l'Asie en Afrique australe, je voudrais une fois de plus déclarer que la Grèce — qui, depuis la création des Nations Unies, s'est placée à l'avant-garde des pays qui ont résolument et infailliblement lutté pour la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination et l'élimination de la discrimination raciale — demeure disposée à apporter tout son concours à la recherche de solutions justes et réalistes, conformes aux principes et aux idéaux que nous préconisons.

161. En parlant de l'ordre international ma délégation tient à souligner qu'en raison de la recrudescence alarmante d'actes de terrorisme, il est nécessaire d'appliquer scrupuleusement les dispositions y relatives de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée à l'unanimité par la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale [résolution 2625 (XXV)], et notamment celles qui définissent les devoirs qui incombent à chaque Etat dans le cas d'actes de terrorisme international.

162. En même temps, il serait utile de procéder ainsi qu'il a été préconisé par notre secrétaire général à une analyse positive de ce problème afin d'y apporter le remède nécessaire.

163. A cet égard, je tiens à réitérer que ma délégation accorde son appui inconditionnel aux dispositions de cette déclaration, tout en soulignant l'importance que nous attachons à son application intégrale par tous les pays du monde.

164. Etant donné que la question du renforcement de la sécurité internationale se trouve de nouveau inscrite à l'ordre du jour de cette session, j'en profite pour déclarer que mon pays — pays épris de paix, victime à maintes reprises d'actes d'agression — est disposé comme par le passé à contribuer d'une façon active et positive à tout effort visant sincèrement au renforcement effectif de la sécurité internationale.

165. En ce qui concerne plus spécialement la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la Grèce se déclare prête à y participer après la conclusion des pourparlers préliminaires auxquels d'ailleurs mon pays prend une part active.

166. D'autre part, fermement attaché aux principes de l'Article 2 de la Charte, le Gouvernement hellénique s'est appliqué depuis quelques années à améliorer ses relations avec les pays ayant des régimes politiques, économiques et sociaux différents, et plus particulièrement avec les Etats voisins. Il importe aussi de signaler à cet égard que la Grèce a établi récemment des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine.

167. Nous nous réjouissons de l'amélioration du climat politique dans la péninsule balkanique et nous tenons à réaffirmer notre intention de poursuivre sur cette voie sur une base de stricte réciprocité. Nous estimons toujours qu'il y a un ample terrain où une collaboration effective entre les pays balkaniques pourrait avoir lieu pour la mise en valeur de leurs intérêts communs.

168. Ma délégation n'essaye pas de dissimuler sa déception, partagée sans doute par la grande majorité des pays membres, en constatant que notre organisation n'a pas pu encore mettre sur pied un mécanisme pour s'acquitter de sa tâche primordiale, à savoir le maintien de la paix. Personne ne pourrait nier, à la lumière de l'expérience acquise, l'utilité et la valeur des opérations de la paix.

169. Il est temps qu'on passe de l'improvisation des opérations en question à l'élaboration d'un accord général sur tous les aspects de ce problème afin que les Nations Unies deviennent un instrument efficace de la paix mondiale.

170. La Grèce, qui a toujours porté un intérêt actif aux opérations de maintien de la paix entreprises par notre organisation, et plus particulièrement à l'égard de l'opération de maintien de la paix à Chypre, pour le succès de laquelle elle contribue matériellement et moralement d'une façon substantielle, est disposée à s'adonner avec les autres pays membres à la recherche d'un mécanisme qui permettrait à notre organisation d'accomplir d'une façon rationnelle cette tâche principale qui lui incombe.

171. La paix étant incompatible avec la misère et l'ignorance, on ne saurait trop insister sur le devoir qui nous incombe de prendre toutes les mesures nécessaires aptes à contribuer d'une façon efficace au progrès économique et technologique des pays qui se trouvent en voie de développement.

172. Le progrès technique, qui offre pourtant des possibilités énormes pour l'accélération du développement économique, n'a fait qu'approfondir le fossé qui sépare les pays nantis des pays moins privilégiés. Si nous voulons que notre monde ne se scinde pas en deux camps antagonistes, entre pays riches et pays pauvres, entre le nord et le sud, il faut faire preuve d'une solidarité créatrice et entreprendre des initiatives hardies. La paix ne saurait être assurée aussi longtemps que les masses s'abîment dans le désenchantement et la misère.

173. L'Europe en particulier doit comprendre qu'elle ne peut mériter l'amitié des peuples de l'hémisphère sud que dans la mesure où elle partage avec eux le souci de leur avenir économique, social et humain.

174. Sir Keith HOLYOAKE (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la Nouvelle-Zélande se joint aux orateurs précédents pour vous adresser ses félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence. Je dois dire que déjà vous avez fait preuve de beaucoup d'efficacité et de vigueur dans la conduite de nos travaux. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à mon ami personnel, Adam Malik, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, qui a présidé d'une façon si admirable notre difficile session de l'an dernier.

175. Nous nous réunissons cette année sous la pénible impression des tragiques événements de ces dernières semaines. La sauvagerie s'est manifestée sous une forme nouvelle et particulièrement horrible dans une partie du monde qui est très vulnérable et qui n'y était nullement préparée. Pourtant, cette année plus que toute autre était marquée par la promesse d'une ère nouvelle de paix et de stabilité internationales. Pendant la plus grande partie de son existence, l'Organisation des Nations Unies a reflété les soupçons mutuels et l'hostilité qui caractérisaient l'attitude des grandes puissances au cours de cette période. Actuellement, un certain relâchement se traduit par une tendance générale à la réconciliation de la part des petites puissances. Les courageuses initiatives du président Nixon, les pourparlers au sommet à Pékin, à Moscou, à Varsovie et ailleurs, les marques de détente que l'on décèle, particulièrement dans l'attitude des deux superpuissances, correspondent à l'esprit de la Charte dans ce qu'il a de meilleur. Nous n'accomplissons donc pas un simple devoir de courtoisie lorsque nous rendons hommage à ces Etats qui semblent nous ouvrir ainsi de nouvelles perspectives de paix.

176. Un autre événement international dont la Nouvelle-Zélande se félicite, en tant que pays ayant des intérêts particuliers dans la Communauté économique européenne, est l'élargissement de cette communauté grâce à l'entrée imminente du Royaume-Uni et d'autres Etats. Nous espérons voir apparaître une Europe occidentale plus forte, plus ouverte à l'extérieur et plus unie. La tendance à la réconciliation entre les pays de l'ouest et de l'est de l'Europe s'accroît. La conclusion de traités de non-agression entre l'Allemagne de l'Ouest et la Pologne d'une part, entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Union soviétique d'autre part, ainsi que l'accord des quatre Puissances sur Berlin sont autant de premières mesures dont nous nous félicitons. Nous espérons vivement que les négociations en cours entre les deux Allemagnes aboutiront à un accord qui nous permettra de les accueillir bientôt toutes les deux au sein des Nations Unies.

177. Les changements intervenus dans les relations entre les grandes puissances ont modifié la politique de pays situés dans la partie du monde qui intéresse le plus directement la Nouvelle-Zélande : l'Asie et le Pacifique. Nous avons été particulièrement encouragés par la réunion de Simla entre le Président du Pakistan et le Premier Ministre de l'Inde, qui avait pour but de régler pacifiquement les différends entre les deux pays. Certes, les grands

problèmes ne sont pas encore résolus; mais la voie a été ouverte vers un règlement durable de la situation dans le sous-continent, où les trois pays de la région pourront vivre en paix. Aux yeux de la Nouvelle-Zélande, un tel règlement est indispensable.

178. La crise qui s'est produite dans l'est du Pakistan, l'année dernière, a causé d'indicibles souffrances. La Nouvelle-Zélande, si petite soit-elle, n'a pas hésité à attirer l'attention sur les problèmes matériels et politiques qu'il y avait lieu de résoudre pour mettre fin à cette tragique situation. Le nouvel Etat du Bangladesh est né du chaos et des souffrances. Mais l'indépendance à elle seule ne saurait mettre fin à la misère humaine. La reconstruction et le développement du Bangladesh représentent une tâche immense que le nouveau gouvernement ne peut entreprendre sans une aide extérieure massive. Beaucoup a déjà été fait, tant par les Nations Unies que par les différents pays agissant individuellement. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement de l'Inde ont engagé notamment, et avec succès, une action en faveur des réfugiés d'une dimension sans précédent dans l'histoire. Les Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont entrepris des opérations de relèvement à une échelle également sans précédent et ont évité ainsi que ne soient infligées de nouvelles souffrances à la jeune nation. La Nouvelle-Zélande a essayé d'aider dans toute la mesure possible à alléger le sort du Bangladesh et à assurer la paix et la stabilité parmi les nations sœurs du sous-continent. Mais il reste encore beaucoup à faire. Dans une entreprise aussi vaste, il est essentiel que tous les partenaires se prêtent mutuellement appui et coopération totale. Pour ces raisons pratiques, la Nouvelle-Zélande estime qu'il est important que le Bangladesh soit admis à l'Organisation des Nations Unies le plus rapidement possible.

179. Par une heureuse coïncidence, l'accord entre l'Inde et le Pakistan a été suivi presque immédiatement d'un accord entre deux autres de nos voisins d'Asie, la Corée du Nord et la Corée du Sud. Cet accord nous rapproche du moment où les divergences et les oppositions du passé seront surmontées par les Coréens eux-mêmes. L'Organisation aura certainement un rôle à jouer en temps opportun; mais nous pensons que l'Assemblée a fort bien fait, la semaine dernière, de remettre l'examen des questions de Corée [2036^{ème} séance], reconnaissant ainsi que les deux Corées devraient être encouragées à négocier l'une avec l'autre.

180. Le mouvement de réconciliation constaté en Asie ne s'est pas encore reflété en Indochine, au Viet-Nam, au Laos et en République khmère, mais ce n'est pas par manque d'efforts de la part du Viet-Nam du Sud et de ses amis. Les Etats-Unis ont offert de retirer leurs forces du Viet-Nam du Sud en échange d'un cessez-le-feu sous contrôle international et du retour des prisonniers américains. Les Etats-Unis et le Viet-Nam du Sud ont proposé tous deux qu'il soit procédé à de nouvelles élections à l'organisation desquelles le front de libération nationale participerait pleinement et qui seraient organisées sous surveillance internationale. Le président Thieu du Viet-Nam du Sud a offert de démissionner avant que les élections n'aient lieu. Mon gouvernement soutient toutes ces propositions qui tendent à l'instauration d'une paix durable dans cette partie du monde.

181. Les facteurs qui ont, cette année, encouragé les pays à rechercher une solution pacifique à leurs différends sont également manifestes dans la région du Pacifique. La Nouvelle-Zélande, l'Australie et de nombreuses petites nations nouvellement indépendantes du Pacifique sud ont fait preuve d'un réel esprit de communauté et de coopération. La dernière et la plus remarquable manifestation de cet esprit a été la création de ce que l'on appelle le Forum du Pacifique sud où les chefs de gouvernement de Fidji, de Tonga, du Samoa-Occidental, de Nauru, des îles Cook, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande se sont rencontrés pour discuter de questions pratiques intéressant nos gouvernements et nos peuples. Comme l'a mentionné hier mon collègue australien, le Papua-Nouvelle-Guinée a été invité comme observateur à la prochaine réunion. La première session, qui s'est tenue à Wellington au mois d'août, l'année dernière, a été suivie en 1972 de deux autres rencontres, l'une à Canberra, en Australie, l'autre à Suva, à Fidji. Les conversations ont porté sur des sujets très variés. Cependant, elles font une très grande place aux questions pratiques et urgentes, comme en témoigne la création d'un Bureau du Pacifique sud pour la coopération économique. C'est là un effort sérieux pour stimuler de nouvelles réflexions et créer de nouvelles possibilités pour le commerce et le développement économique dans cette vaste région de l'océan Pacifique, particulièrement dans le Sud.

182. Les Nations Unies pourraient faire beaucoup plus pour le progrès économique des pays en voie de développement et des pays nouvellement indépendants du Pacifique sud. Peut-être est-ce en raison de leur éloignement géographique, mais jusqu'ici, leurs problèmes n'ont guère semblé concerner les autres pays. Et cependant, un minimum d'attention, par rapport à l'effort global des Nations Unies, pourrait apporter beaucoup à ces petites communautés isolées. C'est pourquoi nous sommes très heureux que la Banque asiatique du développement ait accepté comme membres les petites nations insulaires indépendantes du Pacifique sud et que des prêts leur soient déjà consentis. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient s'occupe également de plus en plus du développement de ces nations, de même que le Programme des Nations Unies pour le développement, le FISE et des institutions spécialisées intéressées. Mais, je le répète, il reste encore beaucoup à faire dans cette région.

183. Au cours des années, la Nouvelle-Zélande a étroitement associé les Nations Unies à l'action de décolonisation qu'elle a menée à bien dans ses territoires insulaires. Il y a quelques années, nous avons invité les Nations Unies à envoyer des observateurs pour suivre la préparation à l'autodétermination de l'ancien territoire sous tutelle du Samoa-Occidental et des îles Cook. Cette année, l'Assemblée sera saisie du rapport de la mission de visite du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui, sur l'invitation de la Nouvelle-Zélande, s'est rendue dans le territoire non autonome de Nioué [A/8723/Rev.1, chap. XVI, annexe I]. Cette mission était présidée de façon très compétente par M. Salim, l'ambassadeur de la République-Unie de Tanzanie. Mon gouvernement estime que son rapport est équilibré, objectif et qu'il se révélera utile. Nous espérons en effet qu'il fera plus que permettre à

l'Assemblée d'examiner les questions politiques dont il traite : il devrait également lui permettre de mieux comprendre les problèmes de survie et de développement qui se posent à d'autres petits territoires non autonomes.

184. Il y a un instant, j'ai dit combien les problèmes du Pacifique sud semblaient peu concerner le reste du monde, et singulièrement l'Europe, les pays européens. Je voudrais maintenant attirer l'attention sur les graves appréhensions que suscite dans cette vaste région du monde la poursuite des essais nucléaires dans le Pacifique.

185. Notre région s'inquiète du fait que cette année, une nouvelle série d'expériences nucléaires s'est déroulée dans l'archipel des Tuamotu, la cinquième depuis 1967. Mon gouvernement sait que le problème des essais d'armes nucléaires est d'ordre universel et qu'à l'heure actuelle, quatre pays différents s'adonnent à ce genre d'expériences. Nous comprenons également que les essais nucléaires font partie du problème plus vaste de la course aux armements nucléaires. Mais je voudrais indiquer clairement aujourd'hui que la poursuite des essais nucléaires dans l'atmosphère en Polynésie française suscite un vif ressentiment de la part de la population de toute cette région du Pacifique sud et, en vérité, du Pacifique nord également.

186. A sa réunion de Fidji, au début de ce mois, le *South Pacific Forum*, dont je vous ai déjà parlé, a exprimé son inquiétude du fait que le Gouvernement français ait poursuivi ses dernières expériences nucléaires sans prendre en considération les vœux de la population de la zone du Pacifique sud bien que ces vœux aient été clairement exprimés par les gouvernements et les peuples de ces pays. Le Forum a réaffirmé énergiquement son opposition à toutes les expériences nucléaires, où que ce soit dans le monde.

187. A l'appui de cette position, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, dont nous avons aussi parlé cet après-midi, a demandé à tous les Etats qui se proposent d'effectuer des essais d'armes nucléaires de renoncer à leurs plans¹⁰. Les pays d'Asie et d'Amérique latine riverains du Pacifique ont déclaré leur opposition totale à ces essais. Nous avons l'intention de demander à l'Assemblée d'entériner ces appels en vue de la cessation de tous les essais d'armes nucléaires.

188. C'est à propos des essais nucléaires que les petits Etats se sont vus obligés à parler carrément aux grandes puissances dont les activités les touchent directement.

189. Mais au cours du débat de l'année dernière [1955ème séance], le représentant de la Nouvelle-Zélande avait dénoncé déjà les décisions politiques des grandes puissances qui lèsent la stabilité économique des nations plus petites. Aujourd'hui tout autant qu'hier les grandes puissances doivent être amenées à comprendre que certaines de leurs grandes décisions politiques sont de nature à bouleverser des économies plus faibles que la leur. Une plus grande libéralisation s'impose sur le plan du commerce mondial et des questions monétaires. La Nouvelle-Zélande

attache beaucoup d'importance aux négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT en 1973. Le Kennedy Round n'a pas répondu à nos espoirs.

190. La Nouvelle-Zélande, de même que bon nombre d'autres pays dont les plus petits, dépend beaucoup du commerce des produits agricoles. Nous tenons beaucoup pour cette raison à ce que des progrès soient faits vers l'élimination ou la réduction des barrières entravant les échanges des produits agricoles. Les pays en voie de développement, très justement, veulent avoir leur mot à dire dans ces conversations, dans ces négociations, dans ce genre de décisions. Tout comme nous, ils s'intéressent moins aux réductions des droits de douane sur les produits industriels, qui semblent être la préoccupation dominante au cours de ces conversations. Nous nous intéressons davantage aux produits de base. Il y a peu d'avantages pour nous, petites nations et nations en voie de développement, à consolider la position économique des grandes puissances industrielles. Ce qui importe, c'est d'obtenir moins de charité internationale et plus d'égalité véritable entre les Etats sur le plan économique.

191. J'ai dit que l'année dernière avait été marquée par l'avènement d'un climat politique général plus favorable. Malheureusement, elle restera aussi comme une année au cours de laquelle le terrorisme, le meurtre de personnes totalement innocentes, la cruauté de masse, les sévices et même le génocide ont laissé une empreinte très tragique. Le recours à la violence par des particuliers comme moyen d'influencer le règlement des différends entre Etats doit être condamné aussi vigoureusement que les actes de violence d'un Etat contre un autre Etat, que prescrit notre Charte.

192. Le sentiment de répulsion qu'ils éveillent dans l'esprit des peuples du monde entier rend ces actes horribles politiquement stériles; ils sont non seulement inutiles, ils vont en réalité à l'encontre du but recherché. La violence ne favorise pas la cause que leurs auteurs professent épouser. Ceux qui prétendent parler soit au nom du peuple palestinien, soit au nom du peuple croate en fournissent deux exemples marquants. Le résultat de leur action est d'encourager les gouvernements à agir de concert pour arrêter ce fléau dans le monde entier.

193. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande approuve les efforts faits par le Secrétaire général pour amener les Nations Unies à se préoccuper davantage de ces actes et de ces événements atroces.

194. Dans le domaine des droits de l'homme, le droit à la vie et à la sécurité des personnes doit prendre la première place dans toutes les échelles de priorité. Nul ne sous-estime combien il est difficile de traiter du terrorisme international. Cependant, il faut sans aucun doute que ce sujet figure à notre ordre du jour. Ce serait donner une triste image de la volonté et de la capacité d'agir de notre organisation si aucun moyen effectif n'était trouvé pour éliminer la menace que fait peser sur des vies innocentes ce phénomène moderne.

195. En même temps, nous ne devons pas négliger d'autres violations des droits de l'homme qui affectent

¹⁰ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. IV, résolution 3 (I).

gravement un très grand nombre de personnes dans certaines régions du monde. Le cas des personnes d'origine asiatique expulsées d'Ouganda en est un exemple, que l'on a déjà mentionné. Mon gouvernement comprend le désir du Gouvernement de l'Ouganda ou de tout autre gouvernement de faire en sorte que son économie soit contrôlée en grande partie par ses propres ressortissants. Mais il y a plus d'un moyen de mettre en œuvre cette politique; de nombreux pays l'ont montré.

196. La décision prise par le Gouvernement de l'Ouganda a arraché brutalement de leurs foyers des gens qui, pour la plupart, considéraient ce pays comme leur seule patrie et y vivaient depuis des générations. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, qui a recueilli au sein de notre société multiraciale certaines des personnes expulsées de l'Ouganda, espère que le Gouvernement ougandais voudra bien revoir sa décision, même à ce stade. Nous comptons tout au moins qu'il fixera un délai plus raisonnable pour leur départ et que, conformément aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il les autorisera à emporter les biens qui de toute évidence leur appartiennent en propre. Ainsi, nous appuyons très fortement l'initiative de Sir Alec Douglas-Home, le ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni. Ma délégation, comme vous pouvez le voir, est favorable à sa demande d'inscription à l'ordre du jour d'un nouveau point, à savoir "les aspects internationaux de l'expulsion de la communauté asiatique de l'Ouganda".

197. Avant d'en terminer avec la question des droits de l'homme, je voudrais parler, brièvement, de trois mesures qui ont été prises par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et qui peuvent intéresser certains pays ici représentés. En premier lieu, la Nouvelle-Zélande a promulgué sa propre loi sur les relations raciales et devrait ratifier, cette année, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 A (XX), annexe]. En second lieu, notre gouvernement est en train d'adopter une législation prévoyant l'introduction d'un salaire égal pour les femmes. La Nouvelle-Zélande a été le premier pays au monde à donner aux femmes le droit de vote; nous sommes donc assez fiers d'être parmi les pionniers dans ce domaine également. La troisième mesure que j'ai à l'esprit est le dépôt récent d'un projet de loi devant le Parlement — projet qui, nous l'espérons, sera adopté cette année même. En vertu de ce texte, un dédommagement s'élevant à 80 p. 100 du salaire sera donné à tous les travailleurs victimes d'accidents, y compris les accidents de la route, qu'il s'agisse ou non d'accidents survenus sur le lieu du travail ou liés à ce dernier. Nous considérons cela comme un grand progrès social et nous serons heureux de fournir des précisions à tout pays intéressé.

198. Une manifestation très positive de coopération internationale a eu lieu à Stockholm, où la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a alerté la communauté mondiale des dangers résultant, pour notre environnement, de l'utilisation souvent irréfléchie des ressources terrestres. Le fait que cette conférence ait eu lieu et qu'elle ait été couronnée de succès témoigne à coup sûr de la vitalité de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à dire combien mon gouvernement a apprécié les efforts faits par la Suède,

en tant que pays hôte, pour assurer le succès de la Conférence. Nous espérons que le rôle joué par M. Maurice Strong, le Secrétaire général de la Conférence, ne sera pas perdu de vue lorsque nous discuterons — au cours de cette session, je l'espère — de la création de nouvelles institutions, y compris d'un conseil d'administration pour les programmes de l'environnement et d'un fonds de l'environnement. Devançant la décision de l'Assemblée, mon gouvernement est disposé à verser à ce fonds une contribution de 320 000 dollars sur une période de cinq ans.

199. La future explosion de la population mondiale, qui doublera d'ici l'an 2000, est inextricablement liée au problème de l'environnement. Dans certaines parties du monde, les populations éprouvent déjà de grandes difficultés du fait de l'insuffisance de l'espèce et des ressources naturelles dont elles disposent et leurs structures sociales sont soumises à de fortes pressions. Si ces problèmes ne sont pas mieux compris d'ores et déjà et si on ne les traite pas d'une manière pragmatique et, je l'espère, de manière plus éclairée, nous laisserons à nos enfants un héritage dont ils ne nous remercieront pas et dont nous ne pourrions guère être fiers. Mon gouvernement est désireux de participer pleinement à une action internationale résolue et rapide. Nous nous félicitons de la décision de tenir une Conférence mondiale de la population en 1974 [résolution 2683 (XXV)]. La Nouvelle-Zélande continuera, comme elle l'a fait dans le passé, à soutenir le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, qui, deux ans seulement après sa création, est déjà un instrument actif et utile de notre organisation.

200. La Nouvelle-Zélande a toujours été un ferme partisan des Nations Unies. Elle a constamment défendu le concept selon lequel le Secrétaire général doit jouer un rôle actif, et je saisis cette occasion pour rendre hommage à M. Waldheim. Nous approuvons la manière ferme dont il aborde les problèmes financiers et administratifs à une époque difficile. Nous le félicitons de l'action énergique qu'il a entreprise pour attirer l'attention de l'Assemblée sur une question qui prend une importance croissante, celle que posent la violence et le terrorisme. De bien d'autres façons également, le Secrétaire général a fait preuve de grande résolution cette année, dans l'exercice du pouvoir d'initiative dont ses fonctions sont dotées à juste titre. Nous espérons qu'il continuera à agir ainsi; il peut en tout cas compter sur le soutien et la coopération de la Nouvelle-Zélande.

201. Une fois de plus, monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à ce haut poste et je vous souhaite plein succès dans votre tâche difficile.

202. M. KARJALAINEN (Finlande) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement et en mon nom, j'ai grand plaisir à vous présenter nos félicitations les plus sincères pour votre élection au poste de président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Nous voyons en vous le représentant d'une nation européenne qui travaille ardemment pour la cause de la paix et de la stabilité sur notre continent. Nous sommes persuadés que sous votre direction l'Assemblée générale s'acquittera de sa tâche avec efficacité et dans l'harmonie.

203. Nous constatons aujourd'hui un changement profond, sans précédent dans l'histoire moderne, dans les relations internationales. Ce changement est caractérisé par une recherche accrue du dialogue entre les grandes puissances en vue de résoudre les problèmes internationaux.

204. Il est encourageant de voir les grandes puissances déterminées à faire tout leur possible pour éviter la création de conflits ou de situations risquant d'accroître les tensions internationales. Si ce processus de détente, comme nous l'espérons et le pensons, amène des conditions générales permettant à tous les pays de vivre dans la paix et la sécurité sans ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures, nos espoirs n'auront pas été déçus. Nous espérons aussi que ce processus permettra aux grandes puissances d'établir leurs relations sur une base permanente de confiance mutuelle, en dépit des différences d'idéologies et de structures.

205. Les efforts des grandes puissances ont déjà donné des résultats importants. Les accords sur la limitation des armes stratégiques signés à Moscou par l'Union soviétique et par les Etats-Unis le 26 mai 1972 ne constituent pas seulement un élément important pour renforcer la paix et la sécurité internationales, mais sont également l'expression d'un sentiment croissant de confiance et de volonté véritable de coopérer en vue d'une cause commune. Espérons que le dialogue plutôt que le différend constituera l'élément important de la politique internationale.

206. Les efforts déployés par les grandes puissances pour contribuer à une détente ne devraient pas être conçus comme une solution de rechange au rôle des Nations Unies en tant qu'instrument de règlement des différends internationaux. Nous y voyons plutôt la tentative de sortir de la mésentente qui, si souvent, s'est manifestée dans le passé entre les grandes puissances et les a empêchées d'utiliser pleinement cette organisation aux fins pour lesquelles elle a été créée à l'origine.

207. L'utilisation à bon escient des Nations Unies, nous l'avons souvent dit, dépend en outre de leur caractère vraiment universel. A cet égard, une mesure d'importance a été prise l'an dernier lorsque les droits légitimes de la République populaire de Chine ont enfin été rétablis au sein de cette organisation. Nous escomptons que les progrès en cours en Europe prépareront le terrain pour que les deux Etats allemands deviennent membres des Nations Unies dans un proche avenir. De même, les efforts de la Corée du Nord et de la Corée du Sud en vue de normaliser leurs relations devraient encourager notre organisation à leur conférer à titre égal la possibilité de participer aux travaux de l'Organisation dans l'avenir.

208. Le Secrétaire général qui avec détermination a accepté les responsabilités de son poste a évoqué dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/8701/Add.1] des questions d'importance fondamentale et fort à propos quant au futur rôle des Nations Unies dans le processus politique visant à établir et à maintenir la paix et la sécurité internationales. La Finlande, en tant que nation neutre, porte un intérêt particulier à l'établissement d'un ordre mondial pacifique et rationnel fondé sur un système de sécurité collective que prévoit la Charte des

Nations Unies. La Finlande a toujours vu en cette organisation le seul instrument international viable pour le renforcement de la paix et de la sécurité. Il est normal donc que le Gouvernement de la Finlande demeure pleinement engagé envers cette organisation et accorde un appui constant à son secrétaire général dans les efforts qu'il déploie en vue de faire de cette organisation un instrument toujours plus fort pour la solution des différends internationaux.

209. Le changement positif de la situation internationale s'est aussi clairement manifesté sur le plan régional. La réconciliation européenne a été mise en marche par les traités conclus entre la République fédérale d'Allemagne d'une part, et l'Union soviétique et la Pologne d'autre part. Ce processus a été encore renforcé par l'entrée en vigueur, au mois de juin, de l'Accord des quatre puissances sur Berlin et par les négociations qui se poursuivent entre les deux Etats allemands.

210. Conformément aux principes de la Charte et à l'esprit de détente, la Finlande s'est employée à la cause de la réconciliation européenne. Nous sommes sincèrement encouragés par la réaction favorable qu'ont inspirée notre initiative et nos efforts en vue d'une conférence sur la sécurité et la coopération européennes. Le Gouvernement finlandais pense que ces événements internationaux récents ont contribué de façon décisive à faire des consultations multilatérales préparatoires d'Helsinki une réalité dans un très proche avenir.

211. Les conclusions qu'a tirées le Gouvernement finlandais des changements fondamentaux auxquels nous assistons à l'heure actuelle dans la conjoncture européenne nous ont encouragés à faire, l'automne dernier, une proposition similaire aux deux Gouvernements allemands en vue d'accords complets de relations entre la Finlande et les deux Etats allemands. Puis, au mois de juillet de cette année, le Gouvernement finlandais a décidé que l'heure était venue d'entamer des négociations avec ces deux Etats. Ces mesures reposent sur la politique qu'a constamment suivie la Finlande à l'égard des deux Allemagnes. Il s'agit d'une politique que nous dicte le désir de notre pays neutre de demeurer à l'écart des divergences de vue des grandes puissances à l'égard de la question allemande ou à l'écart des divergences bilatérales entre les deux Allemagnes qui en découlent, et nous avons constamment traité sur un pied d'égalité les deux pays avec lesquels nous nous sommes efforcés d'entretenir des relations similaires.

212. Notre apport à la réconciliation européenne a été, je pense, rendu possible par notre position de nation neutre d'Europe. Le fait que notre politique a été reconnue de part et d'autre a renforcé notre conviction que l'on ne saurait aujourd'hui concevoir la neutralité comme quelque chose de passif, mais bien plutôt comme la nécessité de participer de manière active aux efforts en vue de maintenir la paix et de promouvoir la coopération entre les nations sur le plan global et sur le plan régional.

213. Le renforcement de la sécurité internationale ne saurait être limité aux efforts en vue d'endiguer ou d'arrêter des conflits existants. Le désarmement global et le contrôle des armes revêtent une importance toute particulière pour les efforts que nous devons déployer pour préserver les générations futures du fléau de la guerre.

214. Le Gouvernement finlandais estime donc que cette assemblée doit s'occuper activement de faire une réalité des propositions soumises l'an dernier par le Gouvernement de l'Union soviétique¹¹ et entérinées par l'Assemblée l'année dernière, propositions tendant à convoquer une conférence mondiale du désarmement [*résolution 2833 (XXVI)*]. Nous pensons qu'une telle conférence, si elle est préparée comme il convient et sous les auspices des Nations Unies, donnera un élan renouvelé au travail qui se fait dans ce domaine. La conférence mondiale du désarmement devrait être à notre avis considérée non pas comme une autre approche, mais bien plutôt comme un corollaire du travail très utile qu'effectue la Conférence du Comité du désarmement à Genève. Un objectif indispensable de la conférence mondiale serait de rendre universelles les négociations en matière de désarmement. La participation à une telle conférence mondiale de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, de toutes les nations ayant une importance militaire et aussi des pays divisés, demeure, de toute évidence, indispensable, si l'on veut arriver à des résultats de quelque poids.

215. Le Gouvernement finlandais accorde beaucoup d'importance aussi à la prompte signature d'un traité interdisant l'utilisation, la production et le stockage d'armes chimiques. Nous puisons un encouragement dans les progrès qui ont été faits à Genève dans ce domaine et nous espérons que l'on trouvera une prompte solution notamment à la question de la vérification et du contrôle de ces armes.

216. A notre avis, le contrôle d'un traité sur les armes chimiques devrait reposer sur des mesures nationales et internationales combinées. L'objet des efforts en vue de résoudre les principaux problèmes techniques découlant d'un tel traité serait de favoriser une atmosphère de confiance mutuelle d'où surgiraient des conditions favorables à l'établissement d'un consensus politique.

217. Les tendances généralement favorables dans les relations internationales dont je viens de parler ont contribué à faire naître un sentiment de confiance en l'avenir. Malheureusement, la situation dans son ensemble comporte aussi un aspect négatif.

218. La vague de terrorisme international atteint des dimensions alarmantes dans le monde entier. Si l'on ne renverse pas cette tendance, on pourra en attendre des dommages irréparables pour la communauté mondiale tout entière. A l'heure actuelle, cette vague nous affecte tous, quelles que soient notre situation géographique, nos dimensions, notre influence politique. Le Gouvernement de la Finlande appuie par conséquent l'initiative prise par le Secrétaire général. Il est indispensable que l'on s'occupe d'urgence de ce problème grave et complexe.

219. Au Viet-Nam, nous avons assisté depuis quelques mois à une escalade de la guerre, des destructions et des souffrances humaines. La Finlande a toujours affirmé que le conflit au Viet-Nam ne pouvait trouver de solution que par un règlement politique garantissant aux Vietnamiens le

droit de décider de leur avenir sans intervention du dehors. Il faut donc utiliser au maximum les contacts de négociation.

220. De même, dans le cas du Proche-Orient, il est navrant de constater que le processus d'édification de la paix s'est complètement immobilisé. Il y a aujourd'hui un danger accru de voir l'état des choses se renverser. Une fois de plus, il nous faut lancer un sérieux appel aux parties intéressées pour qu'elles fassent preuve de modération et renouvellent leurs efforts en vue d'une solution basée sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

221. Les efforts de maintien de la paix des Nations Unies, encore que peu concluants, demeurent un élément indispensable de nos efforts en vue d'aider à résoudre les différends internationaux par notre organisation. La Finlande a constamment souligné l'importance qu'il y avait à tomber promptement d'accord sur les principes directeurs de futures opérations de maintien de la paix et de leur financement. Nous demandons donc au Comité qui s'occupe de ces questions de prendre un nouveau départ et de nous présenter, dans un proche avenir, un accord définitif sur la première étape du travail qui lui a été confié.

222. Les efforts entrepris par le Secrétaire général en ce qui concerne la Namibie, à la demande du Conseil de sécurité, pourraient pour la première fois depuis bien des années justifier quelques sentiments d'espoir. Cela ne doit toutefois pas, de l'avis du Gouvernement de la Finlande, venir remplacer nos pressions constantes exercées sur l'Afrique du Sud. Les résultats limités obtenus par les sanctions rhodésiennes ne doivent pas non plus nous encourager à les abandonner. Nous devons au contraire continuer de les appliquer, conformément aux obligations de la Charte, et tout faire pour les renforcer. La participation active des membres permanents du Conseil de sécurité est d'une importance décisive pour arriver à une solution de tous les problèmes cruciaux de l'Afrique australe.

223. Dans le domaine du développement économique et social, il y a certains signes encourageants dans les activités de notre organisation, malgré un regrettable ralentissement de l'accroissement du courant des ressources. Nous avons pris note avec satisfaction d'une reconnaissance plus grande accordée à l'interdépendance étroite entre le développement économique et le développement social. Le fait que l'on reconnaisse cette interdépendance se manifeste dans le vœu de renforcer le rôle de coordination du Conseil économique et social. En outre, la troisième session de la CNUCED a reconnu le besoin d'une participation aussi ample que possible des pays en voie de développement aux négociations et aux décisions affectant leurs intérêts immédiats, tels que ceux qui se rattachent au système monétaire international et aux futures négociations commerciales multilatérales. Les problèmes des pays les moins avancés ont été également examinés de très près. Ces efforts exigent une coordination générale qui, à notre sens, pour avoir le plus de chance de succès, devrait être entreprise par le Conseil économique et social.

224. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement a démontré qu'un troisième aspect, celui de l'environ-

¹¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Annexes*, point 97 de l'ordre du jour, document A/L.631 et Add.1.

nement humain, est venu compléter notre conception du développement. La Déclaration sur l'environnement¹², adoptée à l'unanimité à la Conférence, ne laisse point de doute sur le fait que les conséquences écologiques du développement ne sauraient être examinées séparément du reste. Une planification économique et sociale générale ne peut être conçue que dans le cadre des possibilités touchant l'environnement afin de placer les activités de l'homme par rapport à son environnement et à ses ressources naturelles dans leur juste perspective. Une compréhension universelle de ce fait doit nous mener à un sentiment tout aussi universel de responsabilité dans la gestion du processus de développement.

225. M. LOPES (Congo) : En prenant pour la première fois la parole devant cette auguste assemblée, c'est un agréable devoir pour ma délégation et moi-même de nous adresser à vous tout d'abord, monsieur le Président, pour vous présenter nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à laquelle mon pays a participé sans réserve. Celle-ci sanctionne les qualités et la compétence dont vous avez su faire preuve dans votre pays, dans la vie internationale et plus particulièrement dans celle de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes persuadés que votre hauteur de vues, votre adresse et votre sens de l'impartialité donneront à nos travaux l'éclat qui leur sied et les résultats que le monde attend d'eux.

226. La République populaire du Congo se plaît aussi à voir dans votre élection, le symbole de l'évolution de notre organisation, car vous représentez, monsieur le Président, un pays, un système social dont les succès convainquent chaque jour une fraction plus importante de l'humanité et dont les points de vue s'imposent de plus en plus au sein de cette assemblée.

227. Qu'il me soit permis aussi de rendre l'hommage qui lui revient à M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères d'Indonésie, pour la sérénité et l'efficacité dont il a su faire preuve en présidant les débats de la vingt-sixième session.

228. Nous tenons enfin à féliciter M. Kurt Waldheim, notre nouveau secrétaire général, qui, dans le peu de temps dont il a bénéficié depuis sa brillante élection, n'a ménagé aucun effort pour l'application des principes de la Charte.

229. Cette rencontre annuelle des représentants de nombreux peuples de notre planète est toujours une occasion de méditation sur les rapports qu'entretiennent les nations entre elles. Même si les buts que se proposaient d'atteindre les Nations Unies ne le sont pas, il est toutefois légitime de se demander sans cesse si du moins des résultats positifs pour l'établissement d'une paix planétaire ont été obtenus. Les peuples dont nous sommes les représentants commencent-ils à voir se réaliser le rêve que les plus sages de leurs ancêtres caressaient depuis l'alphabet du monde, ou bien est-ce qu'au contraire la vie ne leur est encore qu'un cauchemar absurde et insupportable ?

230. A première vue, une rétrospective des grands événements qui ont marqué la vie internationale depuis le début

de cette année pourrait incliner à trouver quelques sujets de satisfaction. De nombreux nuages lourds de menaces et de conflits se sont en effet dissipés et des dialogues, hier impossibles, se sont établis. L'homme de 1972 aura vécu en effet des événements que les plus optimistes des prophètes auraient hésité à prévoir il y a seulement quelques années. Et, même si ces rencontres et ces conversations ne constituent que des signes annonciateurs sans être encore des changements réels, elles traduisent du moins le désir sincère de l'humanité de dépasser l'immobilisme et l'incompréhension, pour s'acheminer vers la reconnaissance d'autrui et de son droit à vivre. Nous n'en sommes peut-être qu'au stade de la comédie de la paix que jouent les dirigeants de ce monde. Mais s'ils le font c'est qu'ils s'y sentent obligés par la pression des peuples. Mais par ailleurs aussi, s'ils ne se contentent que de jouer la pièce, ils donneront envie à leurs peuples de monter sur la scène pour devenir les acteurs non plus d'une histoire imaginaire, mais selon leur cœur, pour de bon cette fois.

231. Parmi les rapprochements qui ont eu lieu, nous tenons à souligner la satisfaction que nous avons ressentie devant le dialogue établi entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Nous souhaitons que ces conversations aboutissent et que ces deux pays siègent en cette assemblée, ainsi que nous l'avons toujours réclamé.

232. Mais force nous est de constater que lorsqu'on parle de paix dans le monde où nous vivons, c'est beaucoup plus de celle des pays nantis de ce monde. L'Europe et l'Amérique du Nord, s'enfonçant dans un confort que leur offre la société de consommation de notre siècle, craignent qu'il ne soit porté atteinte à une civilisation de l'opulence qu'elles ont acquise au prix du sang et de la sueur des colonisés et des néo-colonisés, mais se désintéressent du sort des damnés du tiers monde. Elles vont même, pour le maintien de leur mode de vie, jusqu'à entretenir la guerre larvée dans ces parties du monde dont elles épuisent les richesses.

233. Ainsi ma délégation est navrée de constater une fois de plus que le débat sur la Corée a été renvoyé à 1973 permettant ainsi à l'impérialisme de maintenir un climat de menace dans cette région.

234. Mais lorsque nous faisons état de zone où la paix n'est pas assurée c'est à notre Afrique que nous pensons d'abord. Là-bas subsiste toujours une situation en contradiction flagrante avec les principes de la Charte des Nations Unies et qui constitue une négation insolente et criminelle des droits fondamentaux de l'homme, de sa dignité, de sa valeur, de l'égalité et des droits des peuples enfin. L'Angola le Mozambique et la Guinée (Bissau) sont toujours sous la domination du colonialisme portugais. Et il n'est pas besoin d'être grand clerc en matière politique pour savoir que ce petit pays ne s'entête dans sa politique, en dépit des résolutions des Nations Unies, que parce qu'il sait bénéficier de la complicité financière, militaire, politique et diplomatique de certaines puissances, dont particulièrement celle de l'OTAN.

235. Et c'est aussi parce que celles-ci traitent avec mépris et dédain les résolutions que nous adoptons ici que le

¹² Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. I.

régime illégal de Ian Smith défie au Zimbabwe le monde civilisé, aux dépens de la population noire de cette partie de l'Afrique. C'est enfin pour la même raison et fort du même appui que le régime minoritaire et raciste de Pretoria non seulement impose sa dictature et son régime inhumain d'*apartheid* en Afrique du Sud et en Namibie, mais encore menace la souveraineté et la paix des Etats qui en Afrique australe et centrale se sont affranchis du joug colonialiste.

236. La détente internationale qui s'est manifestée cette année rend aussi plus inacceptable l'injuste et criminelle agression qu'une puissance de la taille des Etats-Unis ne cesse de perpétrer chaque jour contre les héroïques peuples indochinois du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge. Alors qu'il proclamait à San Francisco, le 26 juin 1945, qu'il était résolu "à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances", l'un des signataires de cette Charte, et non des moindres, se plaît aujourd'hui à faire endurer à un peuple, qui avait déjà éprouvé une longue et héroïque lutte armée de libération nationale, la plus douloureuse et la plus atroce des guerres que l'humanité ait connue, une guerre où les Etats-Unis ne se contentent pas seulement de tuer les combattants, mais aussi les femmes et les enfants. Une guerre où l'agresseur, au mépris de toutes les lois, détruit les hôpitaux et les écoles, obligeant l'homme à la vie souterraine. Une guerre où sont détruites les digues que le peuple vietnamien avait érigées dans son combat contre la nature. Une guerre enfin où les défoliants, les herbicides et autres armes biologiques et bactériologiques réduisent à néant jusqu'à l'environnement où devront vivre, la paix revenue, les enfants des héros qui, aujourd'hui, donnent leur vie pour leur liberté.

237. A cet égard le silence entêté et coupable du Gouvernement américain face aux propositions de paix en sept points du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud, et face à la proposition du 11 septembre tendant à mettre en place un gouvernement de concorde nationale à trois tendances, est un exemple du caractère foncièrement belliqueux de l'impérialisme.

238. Nul d'entre nous n'est dupe des manœuvres des Etats-Unis. La réduction de leurs troupes terrestres et la politique dite de "vietnamisation" s'est accompagnée, en effet, d'un accroissement des forces et des attaques aériennes et maritimes.

239. Et c'est la même guerre qu'ils poursuivent dans toute l'Indochine, dévastant le Laos et soutenant au Cambodge une clique vomie par le peuple, tant il est vrai que les troupes du Front uni de Kampuchéa contrôlent 80 p. 100 du territoire. C'est pourquoi mon gouvernement se félicite d'avoir, dès l'origine, reconnu le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge que dirige le prince Norodom Sihanouk, à qui d'ailleurs justice vient d'être rendue lors de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés de Georgetown, Guyane, où lui a été conféré le plein statut de membre.

240. La République populaire du Congo pense qu'il est grand temps de rétablir le Gouvernement royal d'union nationale dans ses droits légitimes aux Nations Unies. Puisse la situation absurde qui a fait méconnaître la République

populaire de Chine pendant plus de 20 ans ne plus se répéter, en faveur de la clique qui usurpe aujourd'hui le pouvoir à Phnom-Penh.

241. Mais tout ceci ne révèle-t-il pas une impuissance des Nations Unies à faire respecter les principes de leur Charte, impuissance qui rend la plupart de nos résolutions de simples documents reflétant plus nos vœux que nos capacités réelles à lutter contre les forces aveugles de la guerre ? C'est ainsi que, malgré la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui enjoignait Israël de quitter les territoires égyptiens occupés, on voit se continuer une situation que l'on croyait avoir disparu du monde contemporain : celle d'un pays qui en envahit un autre. L'impuissance des Nations Unies face à ce crime suscite un amer sourire aux lèvres de nos peuples qui n'ont pas oublié — qui ne peuvent pas oublier — comment, à la naissance de nos indépendances, on vit les Nations Unies transporter leurs troupes dans certaines parties de l'Afrique et y établir non pas la paix souhaitée, mais intervenir dans la politique intérieure de nos peuples. Hier, elles pouvaient intervenir contre les intérêts de l'Afrique, aujourd'hui, elles ne peuvent pas rétablir un pays d'Afrique dans ses droits.

242. De tous ces événements, nous sommes fondés à conclure que si, d'une part, une atmosphère de détente s'est fait jour en cette année 1972 sur notre planète, ce fut en dehors de notre organisation et que, d'autre part, celle-ci n'a pas empêché ses membres les plus influents de maintenir la loi de la violence aux dépens de nombreux peuples.

243. Quand, par ailleurs, on constate que ceux-là mêmes qui promirent la paix au monde à San Francisco en 1945 sont ceux qui maintiennent les situations d'injustice et favorisent le mépris des obligations nées des traités et autres sources du droit international, l'on se demande si certains Etats méritent les privilèges dont ils bénéficient en siégeant au Conseil de sécurité et si la Charte des Nations Unies ne devrait pas être revue afin que notre organisation puisse avoir, en faveur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour la paix, une action à la mesure des énormes sommes que nous lui consentons.

244. Car la République populaire du Congo aussi bien que l'Afrique ne se font plus d'illusion sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies, telle que la modèlent les puissances impérialistes. Nous avons déjà tiré la leçon que c'est seulement par leur lutte que nos peuples ont conquis le droit de pénétrer dans cette assemblée. Il en est de même pour ceux qui, aujourd'hui, réclament leur droit à la vie. L'impuissance de notre organisation les oblige à recourir à l'unique voie qui leur reste, celle des armes. Ce ne sont pas nos résolutions, mais leurs victoires sur le colonialisme portugais qui permettront à l'Angola, au Mozambique et à la Guinée (Bissau) d'être rétablis dans leurs droits légitimes.

245. A ce sujet, le rapport du Comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine sur la Guinée (Bissau) a dessillé les yeux de ceux qui persistaient à tenir nos combattants de la liberté pour une poignée d'aventuriers sans racine dans le peuple. Il a été confirmé de façon décisive cette fois-ci que les combattants du PAIGC¹³

¹³ Partido Africano da Independência de Guiné e Cabo Verde.

contrôlent effectivement les deux tiers du territoire. Mais, en Angola et au Mozambique, il existe aussi de vastes zones libérées de la domination coloniale. Ces zones contrôlées politiquement et administrativement par les mouvements de libération méritent une aide de la part des Nations Unies pour leur réorganisation et leur reconstruction.

246. Quant à l'Afrique du Sud, dont la présence d'une délégation raciste dans cette salle est une insulte à la face de chaque délégation africaine, aucune solution honorable ne pourra lui être trouvée en dehors de la force intelligente et libératrice face à la brutalité aveugle.

247. Au Zimbabwe, la Grande-Bretagne a été déconcertée par la réaction populaire face à l'accord anglo-rhodésien. Malgré les mesures d'intimidation et les représailles de la clique minoritaire de Ian Smith, le peuple du Zimbabwe s'est manifesté de manière si décisive que la Commission Pearce n'a pas manqué, comme on le sait, de souligner l'impopularité de cet accord. Aujourd'hui que les conclusions de cette commission sont largement connues, la Grande-Bretagne commettrait une grave erreur si, dans l'examen du rapport Pearce¹⁴, elle décevait l'espoir que les peuples africains lui laissent en sursis. La Grande-Bretagne a, dans la perspective de l'histoire, plus à gagner à tenir compte des droits du peuple africain que des intérêts sordides d'une poignée de racistes. Mon gouvernement est convaincu que l'unique solution au problème du Zimbabwe est l'indépendance, avec formation d'un gouvernement par la majorité africaine. La première étape serait la réunion d'une conférence constitutionnelle regroupant tous les secteurs de la population, à commencer par les mouvements de libération.

248. Ma délégation a lu avec intérêt et attention le rapport du Secrétaire général sur la Namibie¹⁵. Et c'est l'occasion pour nous de répéter la responsabilité qui incombe aux Nations Unies dans cette partie de l'Afrique. Nous ne saurons, en ce qui nous concerne, souscrire à toute solution qui ne prévoirait pas le retrait inconditionnel de Namibie de la police et de l'administration sud-africaine. Les pouvoirs des Nations Unies dans ce territoire doivent être garantis par une force armée internationale qui puisse permettre au peuple namibien de créer, à l'abri de toute ingérence étrangère, les conditions propices à l'exercice de ses droits à l'autodétermination dans l'unité et non pas dans un fédéralisme ethnique et racial, tel que le veulent les racistes sud-africains qui, comme on le sait, ont déjà installé les populations noires sur les terres les plus défavorisées.

249. Si d'autre part nous prenons acte de la nomination d'un Haut Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, nous regrettons qu'il ait fallu se plier au caprice des racistes de Pretoria, qui se sont permis de refuser les premières nominations. Mais, en dépit des arrière-pensées de Pretoria, nous voulons être sûrs que le Haut Commissaire a conscience d'avoir la mission de sauvegarder les intérêts du

peuple de Namibie, et non pas ceux des racistes de Pretoria. Qu'il prenne garde à leur proposition d'autodétermination, qu'il se souvienne qu'elle ne doit entamer ni l'intégrité territoriale de la Namibie ni l'unité de son peuple. Le Haut Commissaire n'a pas seulement une responsabilité de fonctionnaire vis-à-vis du Secrétaire général, mais il en a une plus grande encore à l'égard des peuples d'Afrique et de l'histoire.

250. La République populaire du Congo tait sien le plan suivant, tel que l'a énoncé la South West Africa People's Organization : premièrement, si le 15 novembre 1972, le régime de Pretoria ne s'est pas engagé concrètement à retirer son administration de Namibie et n'a pas établi les modalités de son évacuation; deuxièmement, si l'Afrique du Sud ne prouve pas sans ambiguïté qu'elle est disposée à reconnaître le droit du peuple de Namibie à l'indépendance en une seule entité nationale; troisièmement, si l'Afrique du Sud ne s'engage pas clairement à reconnaître les droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels du peuple namibien à déterminer librement son avenir, sans interférence étrangère, alors, il sera inutile de poursuivre toute autre forme de contacts entre le Secrétaire général des Nations Unies et les racistes de Pretoria.

251. S'il en était ainsi, quelque malséant qu'il soit de le dire, l'Afrique aurait, dans la résolution de ses problèmes, de moins en moins confiance en l'Organisation des Nations Unies et beaucoup plus de foi en elle-même. Et c'est en fin de compte ce qu'elle a déjà exprimé tout récemment à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à Rabat lorsque, venant après les résultats décevants de la réunion du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, elle décidait d'accroître son aide aux mouvements de libération. Et c'est aussi ce qu'elle exprime chaque jour davantage en réglant elle-même les différends qui surgissent en son sein. Ce disant, nous songeons aux réconciliations survenues entre la Guinée et le Sénégal, entre la Guinée et la Côte d'Ivoire, au traité signé, à Rabat, entre l'Algérie et le Maroc à la faveur du récent sommet de l'OUA, à la réconciliation entre le Zaïre et mon pays, aux efforts que déploient actuellement les présidents Mobutu Sese Seko du Zaïre et Ngouabi de la République populaire du Congo pour trouver une solution pacifique au litige gabano-équato-guinéen, et à ceux enfin du président Siad Barre de Somalie pour éteindre l'incendie qui vient d'embraser les frontières de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie.

252. Toutes ces contributions à la paix méritent notre hommage et doivent être soulignées comme des victoires des peuples contre l'impérialisme qui est, à notre sens, la racine principale des guerres de notre époque.

253. Et tant que celui-ci existera, nous doutons fort des possibilités de désarmement. Même si les damnés de la terre emploient les armes pour se libérer, ils ne sont pas responsables des conflits armés. Ils emploient les armes parce qu'on leur refuse toute autre solution. Ils emploient les armes parce que leurs revendications ne sont accueillies que par des détachements armés. Nous préférons la paix pour nous libérer car nous savons que dans ces luttes de libération, c'est nous qui payons le plus lourd tribut en vies humaines dont nous aurions besoin pour notre construction nationale. C'est dire par là combien nous sommes pour le

¹⁴ Voir *Rhodesia: Report of the Commission on Rhodesian Opinion under the Chairmanship of the Right Honourable the Lord Pearce*, Cmnd. 4964, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1972.

¹⁵ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1972*, document S/10738.

désarmement. Car si celui-ci était réel, total et effectif, rien ne pourrait s'opposer à la marche pacifique des peuples vers la reconquête de leurs droits. Mais nous ne souscrivons pas à une formule de désarmement qui serait partielle. De même, nous refusons que ce problème de désarmement (fût-il celui des armes nucléaires) ne soit traité qu'entre puissances possédant les armes les plus perfectionnées. La paix du monde sera l'affaire de tous, nations grandes et petites, ou ne sera pas.

254. Ma délégation ne peut non plus rester silencieuse devant les manœuvres insidieuses de certaines grandes puissances qui, alors qu'elles favorisent le racisme dans certaines parties du monde dont elles ont la responsabilité, veulent aujourd'hui qu'un Etat africain qui a voulu user de sa souveraineté passe à la barre de notre organisation pour offense, nous dit-on, aux droits de l'homme. Nous estimons que nous n'avons pas à porter de jugement de valeur en cette assemblée sur la décision prise par le Gouvernement ougandais et à laquelle a fait allusion hier, ici, sir Alec Douglas-Home [2042^{ème} séance]. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire que des Etats souverains, y compris le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, expulsent des étrangers de leur sol national sans qu'il leur soit demandé des comptes. L'Organisation des Nations Unies est incompétente à traiter de ce problème, encore qu'elle pourrait demander des comptes à la Grande-Bretagne qui ne veut pas voir revenir dans son pays des citoyens britanniques dont l'origine n'est pas anglo-saxonne.

255. Nous combattons donc ce qui serait une parodie de justice et demandons à toutes les délégations d'Afrique et des pays épris de justice et de paix de s'y opposer.

256. Mais comment terminer sans dire un mot de ce problème dont le Secrétaire général a demandé l'inscription à notre ordre du jour [A/8791 et Add.1] et dont la définition est de nature si délicate qu'elle risque de mobiliser nos juristes autant que l'a fait le concept d'agression. C'est du terrorisme que je veux parler, évidemment.

257. Vous me permettrez de dire que mon gouvernement s'est étonné de ce qu'un problème sinon vieux comme le monde du moins plus ancien que les Nations Unies ne soit porté à notre attention qu'à la faveur des attentats qui viennent d'endeuiller les jeux Olympiques de Munich et que nous déplorons.

258. Mais il serait malheureux que sous le drapeau des beaux sentiments on cherche en fait à condamner l'action des Palestiniens et des autres combattants de la liberté.

259. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui, c'est au réflexe de conservation du monde des nations nanties et bien pensantes qui voient la mort frapper au hasard et comme injustement les siens. Pourtant ce monde n'avait jamais élevé la voix contre le terrorisme qu'il avait porté au-delà de ses frontières et de ses mers. C'est nous, Africains et Asiatiques, qui avons connu la terreur européenne quand, débarquant sur nos côtes, on nous razzia pour nous vendre, quand on nous parqua pour mieux nous asservir et nous exploiter.

260. Le colonel de Montagnac, un des conquérants de l'Algérie, écrivait :

“Pour chasser les idées qui m'assiègent quelquefois, je fais couper des têtes — non pas des têtes d'artichaut, mais bien des têtes d'hommes.”

Voilà le terrorisme !

261. Et Pierre Loti, écrivain célèbre et célébré, décrivait la prise de Thouan-An, en Annam, dans *Le Figaro*, en septembre 1883, en ces termes :

“Alors la grande tuerie avait commencé. On avait fait des salvés d'eux et c'était plaisir de voir ces gerbes de balles, si facilement dirigeables, s'abattre sur eux deux fois par minute, au commandement, d'une manière méthodique et sûre. On en voyait d'absolument fous, qui se relevaient pris d'un vertige de courir . . . et ils faisaient en zigzag et tout de travers cette course de la mort, se retroussant jusqu'aux reins d'une manière comique . . . et puis on s'amusait à compter les morts.”

Voilà le terrorisme ! Nous ne citons pas ces deux exemples pour recommencer un procès déjà maintes fois fait mais pour rappeler que ce terrorisme, aux adaptations de lieu et de temps près, continue aujourd'hui encore en Afrique du Sud, au Zimbabwe et dans les colonies portugaises.

262. A ce terrorisme s'ajoute celui que, quotidiennement, les bombardements américains infligent aux populations civiles, aux femmes, aux malades dans les hôpitaux et aux enfants dans les écoles du Viet-Nam. Le bombardement de Guernica inspira à Picasso l'une des toiles les plus célèbres du siècle, où hurle l'horreur contre le nazisme. Mais Guernica se produit aujourd'hui plus de 400 fois en une seule journée au Viet-Nam. Y a-t-il terreur plus grande ? Et pourquoi feint-on d'ignorer celle-là que viennent de semer sur les frontières du Liban, de manière aveugle aussi, les armées et les avions du sionisme israélien ?

263. On a dit que les Palestiniens n'ont pas respecté cette trêve olympique qu'une tradition plus que millénaire consacrait. Mais nous ne sachions pas non plus que, durant la période des Jeux, une accalmie soit apparue de par l'initiative des colonialistes et des impérialistes en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau), en Afrique du Sud, au Zimbabwe, ou en Indochine.

264. Si, en République populaire du Congo, nous pensons que la meilleure forme de lutte soit celle qui associe les masses à l'action, nous n'en avons pas pour autant la bonne conscience qui autorise certains à dicter la forme de lutte de ceux qui combattent pour leurs droits et que l'opresseur accule aux extrémités où naissent les gestes de désespoir. On ne peut juger avec la même sévérité l'opresseur et l'opprimé. Sinon ce serait prendre parti pour celui-là contre celui-ci.

265. D'ailleurs, dans l'éducation officielle qu'il dispense à ses enfants, l'Occident chrétien et bourgeois a su consacrer des pages d'éloges aux terroristes qui libéraient leur patrie en harcelant l'envahisseur. C'est Fabius Cunctator face aux Carthaginois, c'est Spartacus face aux maîtres d'esclaves, c'est Vercingétorix contre les Romains, ce sont les patriotes espagnols face aux armées napoléoniennes, ce sont les

partisans de toute l'Europe, les "soldats de la nuit", dont parlait André Malraux, face au nazisme.

266. Toutes les mesures policières contre ces actions et contre les détournements d'avions pour des causes politiques resteront sans effet. Ce qu'il faut, c'est arracher le mal par sa racine, extirper le racisme, le colonialisme et l'impérialisme, rendre aux Palestiniens leur pays. On ne peut séparer leurs actions des circonstances qui les ont engendrées. Elles sont nées dans les conditions que nous avons rendues favorables en ignorant leurs droits, en nous désintéressant de leur sort et en les jetant dans un ghetto aux lisières de l'humanité. Si les Européens de 1972 ne font plus sauter trains et ponts, c'est que leurs pays sont libres. Des Palestiniens dans une Palestine retrouvée iront aux jeux Olympiques non plus pour prendre des otages, mais pour se mesurer avec les autres nations aux jeux du stade, tout comme les Palestiniens, dans une Palestine retrouvée, n'auront plus de raison de détourner des avions.

267. Vous avez compris, bien sûr, que nous n'avons pas fait une profession de foi terroriste, mais nous avons voulu marquer notre farouche opposition à une tendance et à un projet de résolution dont le but serait de donner bonne conscience à ceux qui veulent condamner les terroristes et disculper les faiseurs de terrorisme que j'ai suffisamment cités tout au long de mon discours...

268. Notre monde, comme chacun sait, accuse un déséquilibre fondamental dans le processus de développement des nations. Deux blocs bien distincts caractérisent de manière révoltante les structures économiques des pays du monde : les zones d'abondance d'une part, les zones de pauvreté de l'autre. Une telle contradiction a été créée au nom d'une prétendue mission civilisatrice et humanitaire entreprise par les puissances colonisatrices.

269. Mais en réalité, ces puissances ont contribué et contribuent encore à la spoliation des ressources des pays composant les zones pauvres. La colonisation a constitué et constitue encore l'arme la plus violente, le fléau le plus virulent contre le développement d'une grande partie du monde.

270. Les puissances colonisatrices portent la lourde responsabilité du retard dont souffrent aujourd'hui la majorité des pays du tiers monde dans le développement économique.

271. C'est un autre scandale de notre époque que, sur une même planète, les individus d'une même espèce ne jouissent pas de la même manière du fruit des progrès de la science et de la technique modernes. Tandis que les uns vivent dans l'abondance, voire le gaspillage, les autres sont condamnés à tenter de survivre dans la misère et dans la privation quasi totale où la vie n'est qu'un trait d'union entre la naissance et la mort. Il est dès lors bien évident qu'un tel déséquilibre aiguise les contradictions entre les nantis et les pauvres. Ceux qui ont faim ont le légitime droit d'exiger que la répartition des fruits de la science et de la technique se fasse d'une manière équitable, tant ils ont conscience que leur servitude et leur exploitation ont financé ce formidable épanouissement des sciences et de la technologie auquel nous assistons.

272. Pour émousser les réactions logiques éventuelles des pays pauvres, on a pensé à une époque donnée que les pays riches prendraient de plus en plus conscience de la misère des pays du tiers monde. De surcroît, cette prise de conscience les amènerait à élaborer un vaste programme de coopération en vue d'atténuer le déséquilibre économique qui les sépare des pays en voie de développement.

273. C'est ainsi qu'au lendemain des indépendances, plusieurs pays du tiers monde ont mené bon nombre de négociations pour aboutir à la signature des accords de coopération bilatérale. Mais une telle pratique n'a pas apporté les résultats escomptés. Face à cette coopération et à cette aide qui constituaient un appoint complémentaire et, dans la plupart des cas, un élément de domination, face aussi à l'écart de plus en plus profond entre les pays développés et les pays en voie de développement, on a estimé que la coopération internationale pouvait être une pratique désintéressée et déterminante dans l'élimination progressive du retard économique des pays en voie de développement. Cette initiative a été matérialisée par la création d'un organe dynamique obéissant aux objectifs fondamentaux définis dans la Charte des Nations Unies : la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Depuis sa mise en place, elle a tenu trois sessions. Certes, quelques décisions ont été prises en faveur des pays du tiers monde, mais après sa troisième session, le sentiment de frustration, loin d'avoir baissé, s'est au contraire accru parmi les pays du tiers monde. Les pays développés ont eu à prendre, à maintes reprises, une attitude égoïste et, en particulier, les pays en voie de développement déplorent de n'avoir pas été associés aux négociations capitales qui ont abouti à la réforme monétaire internationale. Par ailleurs, les disparités économiques continuent de s'accroître entre les pays riches et les pays du tiers monde. La production des pays en voie de développement n'a pas évolué et les recettes d'exportation nécessaires à l'industrialisation de ces pays n'ont cessé de souffrir d'une profonde dégradation des termes de l'échange et d'obstacles au commerce entre pays à niveaux de développement différents.

274. L'inconscience qu'affichent les pays riches dans le processus du développement des pays en voie de développement compromet dangereusement la paix et la sécurité internationales. Elle flétrit les objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies dont ils sont Membres. Elle affaiblit, par voie de conséquence, notre organisation.

275. Les nobles idéaux définis dans la Charte de notre organisation ne doivent pas constituer de simples citations, mais doivent être dynamiques et actifs. C'est pourquoi, mon pays pense que dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation [résolution 2626 (XXV)], les intérêts des pays en voie de développement doivent inévitablement faire l'objet d'une attention toute particulière dans tout nouveau système commercial et monétaire mondial. Les pays riches doivent se plier à cet impératif international sans lequel toute coexistence de la communauté internationale serait incompatible avec les objectifs fondamentaux de la Charte de notre organisation et par

voie de conséquence créerait une aggravation de la situation internationale.

276. Les récentes prises de position fermes des pays en voie de développement à la troisième session de la CNUCED auront prouvé à suffisance le mûrissement de leur conscience sur leurs intérêts battus en brèche par les pays développés. Cette attitude énergique des pays en voie de développement ne doit pas laisser insensibles les pays riches et l'opinion internationale, si l'on veut que la paix et la sécurité internationales soient préservées dans l'intérêt de tous et dans l'esprit de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

277. Chaque année est marquée du sceau d'un symbole pour notre organisation. C'est alors l'occasion de réfléchir, de prendre des résolutions et de commencer des actions en rapport avec le thème choisi. C'est dans ce cadre que le Secrétaire général nous a annoncé que 1974 serait l'année de la population.

278. La République populaire du Congo se réserve la possibilité d'étudier de manière plus fouillée ce sujet et de faire savoir, à l'occasion, le résultat de ses études à partir de sa propre réalité.

279. Mais, d'ores et déjà, nous nous sentons autorisés à dire que ce thème ne doit pas être abordé en ayant à l'esprit certains points de vue par trop rigides. Parmi ceux-ci, nous relevons celui qui consiste à croire que la panacée des problèmes mondiaux se trouve dans la limitation des populations du globe. Certains pays ont peut-être des raisons de se sentir surpeuplés. Tel n'est pas le cas de l'Afrique. D'ailleurs, la notion de surpeuplement est une notion relative. Elle est fonction du développement d'un pays sous tous ses aspects. Tel pays d'Europe ou d'Amérique du Nord aurait semblé surpeuplé au XVIII^{ème} siècle avec sa population du XX^{ème}. Le véritable problème n'est-il pas plutôt de libérer les énergies naturelles et humaines que chaque pays renferme ? Et ces énergies et ces richesses sont infinies comme la nature. C'est dire par là même que les possibilités de vie sont illimitées. Il y a encore des espaces innombrables que l'homme peut domestiquer et rendre productifs. Les obstacles tiennent plutôt aux rapports qui existent entre les nations et, dans celles-ci, entre les hommes, plutôt qu'au nombre d'êtres humains.

280. Que l'Année mondiale de la population, 1974, ne soit pas une année de la dépopulation, car elle serait alors dirigée contre l'homme, cet homme que notre charte considère comme le bien le plus précieux.

281. Notre assemblée n'a jamais été si souveraine et si représentative qu'elle l'est depuis l'année historique 1971 qui vit l'arrivée de la Chine tant attendue, en notre sein. Malgré cela, son action demeure hélas ! encore largement freinée dans le règlement des conflits qui menacent ouminent une grande partie de notre planète à la faveur des machinations diaboliques du colonialisme et de l'impérialisme.

282. Notre vigilance et notre action doivent être redoublées aux fins d'une préservation durable de la paix et de l'indépendance des peuples.

283. Les Nations Unies, en vertu de la noble mission qui leur incombe, dans le cadre de la deuxième Décennie du développement, doivent faire en sorte que disparaisse progressivement le déséquilibre regrettable sur la répartition des richesses du monde. Il est presque assuré aujourd'hui qu'aucune guerre ne dévastera l'Europe ou l'Amérique du Nord. Mais il est évident aussi que le monde impérialiste n'hésitera pas à provoquer ou entretenir des tueries dans ces vastes zones de réserves de matières premières que sont l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

284. Il y a beaucoup de belles intentions dans les professions de foi de certaines grandes puissances. La République populaire du Congo souhaiterait pour sa part que derrière ces intentions il n'y ait pas d'arrière-pensées et que, nous en tenant aux problèmes fondamentaux, nous évitions de nous laisser séduire par le chant de sirène des beaux sentiments, qui souvent cache des intérêts sordides.

285. C'est à dessein que nous voulons que ce mot soit le dernier de notre propos.

286. Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie Saoudite qui a demandé à exercer son droit de réponse.

287. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je me sens obligé d'exercer mon droit de réponse après ce que M. Eban a dit cet après-midi au sujet du terrorisme de ceux qu'il a appelés les Arabes de Palestine. Il se trouve que, personnellement, je me suis occupé du problème de la Palestine depuis 1922, lorsque la Société des Nations, en violation de l'Article 22 du Pacte, a rejeté le principe de l'autodétermination des peuples et des nations énoncé par nul autre que l'ancien Président des Etats-Unis, Woodrow Wilson. Wilson est parti d'Europe le cœur brisé, après que Clemenceau l'eut saisi par la cravate et lui eut dit : "Retournez chez vous". Ce sont Clemenceau et les Alliés qui ont vendu à l'encan tout un peuple, le peuple palestinien.

288. A l'époque il n'y avait que 6 p. 100 de Juifs en Palestine. Les autres étaient connus sous le nom de Palestiniens. Ironiquement, en tant qu'humble étudiant de la région, je me dois de dire à M. Eban que les Juifs sont les Juifs sémites, non pas les Juifs convertis du VIII^{ème} siècle — qui sont venus de Mésopotamie. Il y avait alors une ville appelée Jérusalem, dont la population autochtone était composée de Sémites, de Mésopotamie comme les Juifs. Il y eut des guerres entre tribus, qu'il s'agisse d'Amorrhéens, de Cananéens ou d'Araméens, ceux que l'on appelait les Juifs ou les Hébreux. Ils ont conquis la Palestine par l'épée. Il y avait des Philistins venus de Crète, qui se sont installés dans ce qui est maintenant la bande de Gaza. Ironiquement, de nombreux Juifs, après la prétendue dispersion — la diaspora, comme disent les Sionistes — qui suivit la destruction du Temple par les Romains, embrassèrent la religion catholique et, plus tard, de nombreux chrétiens se convertirent à l'Islam. Ainsi ces peuples autochtones de Palestine sont, en grande partie, des Juifs, ethnologiquement parlant.

289. Un homme comme M. Eban, qui vient d'Afrique du Sud, où était-il en 1922 ? Il était officier. Bien entendu,

sortant de Cambridge, il n'était pas un simple "tommy", dans les forces britanniques. Certaines de ces unités connues sous le nom de forces expéditionnaires d'Égypte, furent envoyées en Palestine pour combattre les Turcs. M. Eban vient d'Afrique du Sud. M. Ben Gourion vient de Russie. Mme Golda Meir vient de Wisconsin, mais primitivement elle venait de quelque part en Russie. Nombre de ces Juifs de l'Europe orientale sont venus soit de l'Ukraine, soit des Balkans, soit de la Pologne. Ils sont les descendants de Juifs convertis au VIII^{ème} siècle, connus sous le nom de Khazars, et non pas des Juifs de notre région, que nous revendiquons de par la culture, la langue et le mode de vie.

290. Avec son éloquence et son art oratoire, M. Abba Eban veut passer sous silence le fait que ce sont ces sionistes de l'Europe orientale qui ont eu recours au terrorisme afin de créer un Etat artificiel parmi nous.

M. Kelani (République arabe syrienne), vice-président, prend la présidence.

291. M. Eban a parlé d'esprit chevaleresque. Qu'il me soit permis de préciser, dès le début, que personne ici, aux Nations Unies, qu'il soit Arabe ou non-Arabe, Africain ou non-Africain, n'approuve le terrorisme. Mais lorsque certaines factions voient qu'elles n'ont pas d'autre moyen que se livrer à des actions secrètes, que voulez-vous qu'elles fassent ? Qu'elles viennent au grand jour et se battent contre des armées organisées ? Elles n'auraient absolument aucune chance, ni de survivre, ni de faire vivre leur cause dans les cœurs des hommes.

292. Je crois que M. Eban a parlé également de kidnapping. Qui a kidnappé Eichman d'Argentine ? C'était là un crime de kidnapping légitime. Qui va définir ce qui est légitime ou ce qui ne l'est pas ? J'ai vu ce qui s'est passé au Conseil de sécurité lorsque l'Argentine a soulevé cette question. Les puissances occidentales ont exercé des pressions et soudain nous avons constaté qu'aucune résolution n'était présentée au Conseil, comme on en avait eu l'intention, pour condamner les autorités sionistes pour s'être rendues dans un autre Etat et pour y avoir enlevé subrepticement quelqu'un qu'ils estimaient être leur ennemi. Ils ont préféré faire justice eux-mêmes.

293. M. Eban a parlé de l'anéantissement d'un Etat, signifiant par là que les Arabes veulent anéantir l'Etat d'Israël. Mais ce monsieur, qui vient d'Afrique du Sud et qui a acquis la citoyenneté de l'Etat usurpateur, a-t-il pensé un seul instant au fait que tout un peuple est en train d'être anéanti et que c'est le peuple palestinien ? Il se trouve qu'ils sont arabes de culture, mais, à l'origine ils étaient des sémites, très probablement des Juifs autochtones, ethnologiquement parlant.

294. Vint alors un prophète, nul autre que Jésus de Nazareth et, à ce moment-là — c'était à l'ère romaine — il y avait beaucoup de Juifs dans la région et il s'adressa à eux, leur disant : "Vous voyez l'épine qu'il y a dans l'œil de votre frère, mais vous ne semblez pas voir la poutre qu'il y a dans le vôtre." Je paraphrase ainsi le texte du Nouveau Testament.

295. M. Eban a-t-il tenu compte du fait que les Palestiniens ont pensé qu'ils seraient anéantis en étant dispersés ? Mais l'évaluation des sionistes était fausse.

296. Ils ont pensé qu'avec le temps ceux qui ont fui la Palestine, après avoir été terrorisés — et je dirai comment ils l'ont été — disparaîtraient. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées, car ceux qui étaient nés de parents palestiniens ont brandi le flambeau de la liberté, et malheureusement pour tous les intéressés ce faisant, ils ont tué et se sont fait tuer.

297. La vie humaine nous est sacrée à tous, et il n'y a pas de distinction entre Juifs et gentils. Nous ne croyons pas que Dieu fasse montre de discrimination — ni le Créateur, pour ceux qui ne croient pas en Dieu, ni la nature. Nous sommes tous de l'espèce *homo sapiens*. Notre religion ne concerne que nos consciences. Mais il semble que le terme "peuple élu de Dieu" ait été pris à la lettre par notre collègue qui vient d'Afrique du Sud et qui voudrait nous dire à nous, originaires de la région, ce que l'on entend par "peuple élu".

298. Si Dieu choisit un peuple, eh ! bien, il fait preuve de discrimination. Or ici, aux Nations Unies, nous sommes contre la discrimination. Nous traitons ici de discrimination raciale, de toutes formes de discrimination.

299. Je ne vois pas M. Eban dans la salle. Il sait pourtant qu'il est de tradition qu'après chacun de ses discours je prenne la parole. Je suppose toutefois que quelqu'un lui fera part de mes observations quant à la signification de l'expression "peuple élu". En tant qu'humble étudiant de religions comparées, je dirais qu'elle signifie que Dieu a choisi certains prophètes parmi ce peuple. Cela ne veut pas dire qu'il ait fait acte de discrimination à l'encontre d'autres peuples. Le Créateur a choisi Boudha; il a choisi Confucius. Que nous soyons théistes ou que nous ayons une autre forme de religion, est-ce que cela signifie que les Indiens se considèrent comme supérieurs aux autres parce que Boudha était indien ? Parce que les Chinois ont produit Confucius et Lao Tseu se croient-ils supérieurs aux autres ? Ils remercient le ciel de leur avoir donné ces maîtres, ces philosophes, ces prophètes, appelez-les comme vous le voulez.

300. M. Eban veut nous faire croire que les Arabes ne sont pas chevaleresques et qu'ils essaient de détruire l'Etat d'Israël. Comment les Arabes peuvent-ils détruire quoi que ce soit quand ils n'ont pas de pouvoir, quand ils savent qu'il y a des puissances qui fournissent à Israël les avions qui font pleuvoir des bombes sur leurs terres ? Ils ne sont pas aussi simples. M. Eban cède à la rhétorique.

301. Mais nous viendrons au terrorisme. Je me souviens très bien de quelle façon a été bombardé, démoli, détruit l'hôtel King David, où se trouvait le siège du Mandat britannique, et comment 200 personnes environ ont été tuées ou blessées par les sionistes. Nul autre que le premier Président d'Israël — que l'on corrige si je me trompe — avait déclaré alors : "Ils ont très bien fait." Et l'histoire nous a sans doute appris l'existence d'un certain lord Moyne. Qui l'a tué, sinon les sionistes ? Qui a encerclé une ville non loin de Jérusalem à l'aube, en 1948, et a passé à la mitrailleuse toute la population sans exception et abattu les arbres, terrorisant tout le peuple de Palestine ? C'est là que l'exode a commencé, c'est bien là qu'il a eu lieu.

302. Un certain gentleman, qui se trouvait être juif, et était l'inventeur du mot "génocide" — il avait lui-même souffert aux mains des nazis européens — fut questionné par moi dans les couloirs, il y a une quinzaine d'années. Je lui demandai : "Pensez-vous que Deir Yassin soit un génocide ?" Il répondit : "Monsieur, je n'ai pas d'autre choix que de le penser." C'était un Juif honnête, qui ne mélangeait pas la religion avec la politique. J'ai oublié son nom, mais il est l'auteur du terme génocide. A l'époque, il enseignait à l'Université de Columbia. Et aujourd'hui, adoptant une attitude sanctimonieuse, M. Eban nous raconte que toutes les difficultés proviennent des Arabes et des Palestiniens égarés.

303. M. Eban a parlé de lettres piégées. A-t-il oublié l'affaire Lavon, a-t-il oublié que les sionistes ont placé des explosifs dans des livres qu'ils envoyaient aux services de renseignements américain et britannique au Caire, en 1954, afin d'exacerber les relations entre certaines puissances occidentales et l'Egypte à ce moment-là ? Telle était l'affaire Lavon. A-t-il oublié, ou bien ses services de renseignements ne lui ont-ils pas dit, que les agents sionistes envoyaient des lettres contenant des explosifs aux savants allemands à une époque où le nom d'"Allemand" était encore anathème pour les sionistes ? Ces savants allemands résidaient au Caire, et les sionistes se sont plus tard vantés de leur avoir envoyé ces lettres piégées pour les tuer. Qui s'est érigé lui-même en justicier ?

304. Je n'ai pas besoin de multiplier ces exemples, de parler de ces soldats britanniques pendus aux arbres de Jérusalem alors que la Grande-Bretagne exerçait encore son mandat sur la Palestine. Je pourrais en poursuivre la liste indéfiniment et jusqu'à la nausée, mais mon seul propos est de montrer que, malheureusement pour eux-mêmes et pour les Palestiniens, ceux qui ont recouru au terrorisme dans notre région, ce sont les sionistes.

305. Nous avons notre propre code de chevalerie. Veut-il nous donner des leçons en la matière, ce Sud-Africain ? Si un ennemi se présente devant la tente d'un Arabe et lui dit "Je souhaite la paix", il peut avoir tué le père de l'habitant de cette tente, il recevra la paix et sera traité de manière chevaleresque. Croit-il pouvoir nous enseigner la chevalerie, ce M. Eban ?

306. Il y a un certain monsieur, que je crois être un Juif arabe, qui vit en Israël — je ne le connais pas personnellement, mais il s'appelle Shemesh. Parlant de la prétendue haine des Arabes pour les Juifs, à en croire le journal *Maariv* d'Israël, du 11 avril 1972 — M. Eban a fait bien des citations, provenant de propos émanant de Hasanim Eykal, de M. El-Sadate, d'autres encore, mais j'estime que cette citation du *Maariv* est significative, venant d'un Juif arabe — Shemesh a dit :

"Ce sont les milieux dirigeants qui ont cultivé cette haine par tous les moyens. Nous habitons au Maroc ou en Irak en paix, jusqu'à ce que les émissaires du sionisme soient venus lancer des bombes dans des centres juifs pour susciter des conflits entre nous et les Arabes."

Et M. Eban nous parle de terrorisme arabe.

307. Je ne suis pas en faveur du terrorisme quel qu'il soit, mais il me semble que c'est lorsque les Palestiniens ont vu

les sionistes réussir grâce au terrorisme qu'ils se sont dit : "C'est peut-être la réponse à notre problème." Personne ne leur rend justice, et surtout pas aux Nations Unies. En 1947, la Palestine a été partagée de manière illégale à la suite de pressions et de manœuvres immorales. Depuis, 22 fois, les résolutions des Nations Unies ont condamné cet Etat usurpateur d'Israël. Mais Israël a la puissance et, au surplus, il est soutenu par l'une des superpuissances. Pourquoi ? Nous en reparlerons lorsque nous discuterons en commission de la situation au Moyen-Orient. Ce n'est pas le moment de le faire.

308. Donc, les Palestiniens se sont dit : si les sionistes ont réussi à établir un Etat et à nous chasser de nos terres par le terrorisme, pourquoi n'employons-nous pas les mêmes méthodes ?

309. Evidemment, on ne saurait accepter une justification de ce genre. Mais si les Nations Unies se croisent les bras et demeurent indifférentes, à qui pensez-vous devraient-ils s'adresser ? A M. Eban lui-même ? Mme Golda Meir a dit à plusieurs reprises : "Ce peuple de Palestine qui est-il ?" — comme s'il n'existait pas. Il semble, maintenant, après les malheureux incidents de Munich, qu'il existe. Et maintenant, les Allemands, qui ont versé des milliards de dollars à Israël sous la pression de certaines puissances, sont devenus *personae gratae*. Ils ne sont plus coupables : les anciens nazis ont été blanchis.

310. Qui veut-on tromper ? C'est vous, les sionistes, qui avez recouru au terrorisme, qui avez appris aux gens comment détourner des avions, comment enlever des gens, comment envoyer des explosifs par la poste. Et maintenant, malheureusement, lorsque ces méthodes sont employées contre vous, vous commencez à parler d'esprit chevaleresque, d'actes terribles perpétrés par les Arabes de Palestine. Vous dites toujours "les Arabes". Dites "les Palestiniens". Ils constituent une entité. Ils ont une personnalité propre.

311. Il n'y aura pas de paix tant que les Palestiniens seront privés de leurs droits et de leurs terres. Voilà ce que vous devez savoir, messieurs les sionistes. Les Palestiniens ne viennent pas nous dire, à nous, les représentants de gouvernements arabes, ce qu'ils comptent faire : ils ne nous doivent pas de comptes. Ils se rendent justice à eux-mêmes, comme vous l'avez fait lorsque vous avez vous-mêmes recouru au terrorisme.

312. Je dois dire quelques mots au sujet de plusieurs appels téléphoniques que j'ai reçus aujourd'hui non pas de terroristes, mais de Juifs amis. Un rabbin — je crois que son nom est Schwartz — m'a dit aujourd'hui : "Nous voulons que vous sachiez Baroody" — et je suis ici depuis 10 heures ce matin; chaque jour j'arrive à 10 heures et je ne pars pas avant 7 heures du soir — "que nous protestons contre les agissements des sionistes; nous sommes contre le sionisme politique." Il m'a parlé de ces Juifs qui ne croient pas au sionisme politique — mais les sionistes donnent l'impression que tous les Juifs doivent être sionistes et avoir une double allégeance. Il y a des Juifs qui ne croient pas au sionisme; ce sont des Juifs orthodoxes; et s'il y a de vrais Juifs, ce sont bien les Juifs orthodoxes.

313. Chaque année, du haut de cette tribune, M. Eban parle des 100 ou 110 millions d'Arabes qui entourent ce pauvre petit Etat d'Israël qui n'est pauvre ni en argent ni en postes de télévision. Mais il y a déjà 24 ans, lorsque nous débattions de l'autodétermination, je disais que la civilisation ne se mesure pas au nombre de salles de bains ou de robinets d'eau courante que compte une ville; il s'agit de quelque chose de spirituel. Nous avons vu, au cours de deux guerres mondiales, des peuples ayant accompli des progrès matériels immenses et allant à l'église le dimanche pour adresser des prières au Prince de la Paix — nul autre que Jésus — s'entr'égorger mutuellement. Quel genre de civilisation est-ce là ?

314. M. Eban aime à citer la Bible, le sixième commandement. Or, c'est Moïse qui a dit : "Aime ton voisin comme toi-même." Les sionistes ont tué leurs voisins. Si les sionistes étaient venus en Palestine pour vénérer les prophètes du judaïsme, sans drapeau, qu'ils fussent Juifs

convertis ou Juifs des nôtres, je crois que les Palestiniens les auraient reçus les bras ouverts comme ils l'ont toujours fait.

315. Mais la population indigène de Palestine a été chassée, expropriée par les sionistes. Le colonialisme est un jeu d'enfant par comparaison. Il s'agit ici de spoliation. Qui saurait blâmer les Palestiniens ? Ils sont dans une situation désespérée. Pas davantage qu'on ne peut blâmer les Africains qui luttent pour leur libération sur leur propre continent ? L'homme est un animal qui raisonne, mais qui n'est pas rationnel. Il se trouve toujours des excuses, un moyen de déformer les faits. Mais les faits sont éloquents, plus éloquents que la rhétorique de M. Eban. Je suis un homme entré dans sa septième décennie et je me garderai de toute prophétie; mais je crois de mon devoir de dire du haut de cette tribune, à chaque sioniste et à vous tous réunis ici, qu'il n'y aura pas de paix en Palestine aussi longtemps que les Palestiniens demeureront privés de leurs terres et de leur patrimoine.

La séance est levée à 19 h 15.